

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
1. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	5
1.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports	5
1.2. Activités	5
2. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.).....	7
3. LE SPORT DE COMPETITION.....	8
3.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives	8
3.2. Répartition des crédits en 2009	8
3.3. Les crédits en 2010	10
3.4. Le congé sportif	14
3.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs ..	14
3.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	15
3.4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres	17
4. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS	21
4.1. Les Centres de Formation	21
4.1.1. Développement de la structure Sport-Études	22
4.1.2. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études	25
4.1.3. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie	26
4.1.4. Suivi individuel	26
4.1.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée	27
4.2. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	27
5. CONTROLE MEDICO-SPORTIF	32
5.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	32
5.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure Sport-Etudes ..	33
5.3. L'examen médical des sportifs d'élite	33
5.4. Le service Sport/Handicap.....	33
5.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé.....	33
5.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL).....	34
5.7. Le contrôle antidopage	34
5.8. La lutte antidopage au niveau international	34
5.9. Contacts internationaux.....	35
6. LE SPORT-LOISIR.....	36
7. MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT DANS LE SPORT.....	39
8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	41
9. WIBBEL AN DRIBBEL.....	42
10. BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE.....	46
10.1. Base Nautique de Lultzhausen.....	46
10.2. Base Nautique de Liefrange	46
11. EQUIPEMENT SPORTIF	48
11.1. Le huitième programme quinquennal	48
11.2. Le neuvième programme quinquennal	48
12. RELATIONS INTERNATIONALES.....	50
12.1. Réunions informelles des Ministres des Sports de l'UE	50
12.1.1. Réunion des Ministres des Sports à Madrid (20/21.4.2010).....	50
12.1.2. Réunion des Ministres des Sports à Anvers (21/22.10.2010).....	50
12.2. Réunions formelles des Ministres des Sports de l'UE	51
12.2.1. Conseil des Ministres du 10 mai 2010.....	51
12.2.2. Conseil des Ministres du 18 novembre 2010.....	52
12.3. Conseil de l'Europe.....	53

12.3.1.	Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg	53
12.3.2.	18 ^e Conférence informelle des Ministres européens en charge du sport à Bakou.....	53
12.4.	Réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie	54
13.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS.....	55
13.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation	55
13.1.1.	Le bâtiment central	55
13.1.2.	Le stade multisports.....	55
13.1.3.	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS	55
13.2.	Installations sportives	56
13.2.1.	Tableau de l'utilisation en heures/année	56
14.	COQUE	57
14.1.	Le sport.....	57
14.1.1.	Le sport fédéral	57
14.1.2.	Le sport scolaire	59
14.1.3.	Le sport-loisir	60
14.2.	Les conférences et séminaires	60
14.3.	Les expositions	61
14.4.	Les manifestations grand public	61
14.5.	La restauration, l'hébergement et le centre de détente	62
14.6.	Les travaux	63
14.7.	Statistiques	64
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS	65

AVANT-PROPOS

CONQUERANT, CONSTERNANT, CONTAGIEUX, ...Ô SPORT, QU'EST-CE-QU'ON T'ADORE !

2010, aurait pu passer comme une année blanche, blanche comme...

- la neige qui transforma le pays tout entier un mois durant en un semblant de station de sports d'hiver,
- la glace qui tend à se dérober sous les pieds d'une «Fleur » renaissante,
- les cimes des Alpes et des Pyrénées célébrant leur « ange blanc » sur les hauteurs d'Avoriaz et du Tourmalet,
- la feuille de papier vierge qui, au fil des mois, n'a cessé de se remplir d'exploits et de performances remarquables d'un sport luxembourgeois toujours plus présent et plus conquérant sur la scène internationale, partout à travers le monde.

Conquérant

- notre Andy Schleck, vainqueur de deux étapes de montagne au Tour de France, ramenant pour la troisième année d'affilée le maillot blanc du meilleur jeune de la Grande Boucle en attendant qu'il n'attrape la jaunisse au détour d'un contrôle anodin, ô comble, un jour de repos,
- le frangin, Fränk Schleck, premier Luxembourgeois à remporter le Tour de Suisse,
- nos nageurs, Laurent Carnol, éblouissant 5^e et 4^e en grand bassin respectivement en petit bassin des Championnats d'Europe sur 200m brasse, et Raphaël Stacchiotti, encore champion d'Europe des juniors sur 200m quatre nages,
- notre judoka Marie Muller, l'ogresse des tatamis, victorieuse de deux tournois de la Coupe du Monde,
- notre « tenniswoman » Mandy Minella, reine des courts du quartier « Queens » pour n'échouer qu'au 3^e tour de l'US Open face à Venus Williams après cinq victoires d'affilée ;
- notre « homme de fer » Dirk Bockel, une fois encore parmi les 10 meilleurs mondiaux à Hawaii lors du réputé « Ironman »,
- enfin, notre « métronome » Bob Jungels, sacré champion du monde des juniors en cyclisme sur route contre la montre en Italie, quel exploit unique à ce jour !

Consternant

- le malaise qui terrasse notre champion Kim Kirchen un soir d'étape au Tour de Suisse, remporté deux jours plus tard par notre compatriote Fränk Schleck,

- la chute malheureuse de ce même Fränk Schleck sur les pavés du Nord, à peine le Tour de France lancé, alors que, déjà, son frère Andy vise le jaune,
- les sons de la discorde au sein de maintes fédérations sportives alors que la quête de succès devrait inciter à l'unité et au rassemblement.
- sur le plan institutionnel, enfin, cette entrée du sport dans la cour des affaires européennes à travers la mise en vigueur du Traité de Lisbonne avec, à la clé, un budget communautaire dérisoire pour le sport.

Contagieuse

- la maladie du manque de bénévoles disposés de nos jours dans notre société à s'investir, ne serait-ce que pour une cause noble comme l'encadrement des plus jeunes dans leurs activités sportives,
- cette volonté et cette assiduité de nos dirigeants à s'investir depuis des décennies dans l'organisation d'événements sportifs internationaux du meilleur crû, comme en témoignent, pour l'année 2010, la 20^e édition du tournoi de tennis-dames à Kockelscheuer et plus encore le 75^e anniversaire du Tour de Luxembourg cycliste,
- cette coutume, voire manie, bien luxembourgeoise d'aller au-devant de l'événement plus souvent à l'étranger que chez soi avec cet engouement sans pareil de transformer une rencontre à l'extérieur en un match à domicile comme un soir de France-Luxembourg à Metz,
- la ferveur qui embrase le pays tout entier pour les exploits d'Andy Schleck sur les routes de la Grande Boucle où sport et nation communient plus que jamais auparavant jusqu'à ce que cette fête populaire se termine sur le champ d'honneur de l'avenue de la Liberté, un soir de Gala - Tour de France.

Oui, celui qui gagne n'est jamais seul, il est facteur, fédérateur, accoucheur de bonheur ! Et le tout Luxembourg aura partagé ce bonheur tout au long d'une année 2010 brillante pour notre sport et notre pays, y compris en termes d'image de marque partout dans le monde où nos ambassadeurs sportifs sont passés.

Et si on demandait à tous ces athlètes : « Sport où est la victoire ? », ils répondraient en chœur : « Dans ces sourires et dans ces futurs souvenirs d'une foule en liesse ».

O sport, quand tu nous tiens, ... ô sport, qu'on t'adore ou pas !

1. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

1.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005.

Le Conseil supérieur des sports est composé actuellement comme suit :

- membres du bureau :

M. Denis SCUTO, président
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du C.O.S.L.
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Fernand GUTH, membre du Conseil d'administration

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport :

M. Jos FABER,
M. Raymond HASTERT,
M. Francis JEITZ,
Mme Tessy SCHOLTES,

- représentants de départements ministériels :

M. Frank GANSEN, représentant du Ministère de la Santé
M. Michel LANNERS, représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
M. Nico MEISCH, représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration

- secrétaire administratif :

M. Carlo HASTERT du Département ministériel des Sports.

1.2. Activités

Au cours de 6 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- instauré en son sein un groupe de travail en vue de la révision de la formation des entraîneurs lequel a présenté un premier bilan intermédiaire fin 2010 avec les grandes lignes de la réforme : l'introduction de la méthode « long term athlete development » (LTAD), l'actualisation des contenus avec plus de pratique, l'introduction de nouvelles

filières permettant davantage de spécialisations dont notamment celle pour l'encadrement des jeunes ;

- suivi de près les mesures mises en place pour épauler le bénévolat notamment au niveau de l'encadrement des plus jeunes sportifs dans les clubs et préconisé la réactivation du groupe de travail interministériel afin de réaliser les propositions du catalogue de mesures présentées au Gouvernement en 2009 ;
- examiné la problématique des débouchés des premiers bacheliers qui ont quitté en 2010 le lycée des sports pour des études universitaires et pris l'initiative, ensemble avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, de formaliser les allègements pour les sportifs de haut niveau dans le cadre d'une convention avec l'Université de Luxembourg ;
- formulé ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour le développement du sport d'élite, dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ainsi que les projets de recherche en collaboration avec le CRP-Santé ;
- proposé au Ministre les aides à répartir à 10 fédérations ayant présenté un concept de promotion pour le sport d'élite après avoir analysé fin 2009/début 2010 si les mesures supplémentaires planifiées par les fédérations ont effectivement été concrétisées;
- instauré un groupe de travail pour le suivi de la section des sportifs d'élite de l'armée qui a traité au cours de ses réunions en 2010 les principaux sujets suivants : définition de critères d'admission de sportifs pratiquant un sport collectif, définition du statut de sportif professionnel et mesures à envisager en cas de violation des règles antidopage par un membre de la section;
- révisé les critères d'allocation pour les subsides extraordinaires ainsi que ceux pour les subsides de fonctionnement aux fédérations, cette dernière réforme visant notamment une simplification administrative.

2. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

En date du 16 décembre 2010, une délégation du C.O.S.L., menée par son Président, a rencontré le Ministre des Sports, entouré de ses collaborateurs, dans le cadre des rencontres de concertation régulières entre le Département ministériel des Sports et le C.O.S.L. Au cours de cette entrevue, les discussions ont porté sur les sujets suivants :

- Le Ministre des Sports a donné au C.O.S.L. des explications sur les grandes lignes du budget 2011 de son département et les deux parties ont convenu de se concerter dès le mois de février 2011 pour discuter les orientations budgétaires du Département ministériel des Sports pour l'exercice 2012.
- Le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports sont saisis de plus en plus souvent de litiges au sein de différentes fédérations sportives, ainsi que de demandes de création de nouvelles fédérations. Après concertation, une procédure de coopération et d'information réciproque a été arrêtée pour garantir que le Département ministériel des Sports et le C.O.S.L. agissent ou réagissent de façon concertée face à ces demandes.
- Le C.O.S.L. a présenté au Ministre ses vues concernant les procédures qu'il entend entamer pour l'élaboration d'un concept national pour le sport à Luxembourg.
- Les deux parties sont convenues de réfléchir ensemble sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour structurer davantage leurs relations de travail à l'avenir.
- Le Ministre des Sports a pris note des craintes du C.O.S.L. que le texte de l'avant-projet sur le « Sportlycée » ne reflète plus la philosophie initiale, à savoir la volonté de créer un lycée garantissant un « Verbundsystem Schule-Sport ».
- Après un échange de vues sur le sport et l'Union européenne, il a été décidé de continuer à se concerter mutuellement et de manière régulière sur les différents dossiers de l'UE concernant le sport.
- Enfin, le Ministre a informé le C.O.S.L. sur l'état d'avancement du 9^e programme quinquennal d'équipement sportif et s'est dit ouvert à toute suggestion de la part du C.O.S.L. en vue de l'établissement d'un prochain programme.

3. LE SPORT DE COMPETITION

3.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2010 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2011 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2009 et indique les fonds disponibles en 2010 dont l'attribution reste similaire. Il y a lieu de relever particulièrement l'inscription d'un crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 € dès l'exercice 2008. L'affectation des fonds supplémentaires est détaillée sous 4.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.020, 33.021 et 33.022)

chiffres en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres admini- stratifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program. sportifs ; armée	CREDIT 33.014 Mesures de promotion sport d'élite	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	4.526.025	2,18

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

3.2. Répartition des crédits en 2009

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 4.015.000 à 4.218.900 €, soit une hausse de 5,08%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 645.847 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ainsi que 15.893 € pour le sport pour handicapés ;
- 391.791 € à titre de 156 subsides extraordinaires aux fédérations et 73.956 € dans l'intérêt de 35 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles; le nombre des aides accordées augmente de 63 unités par rapport à l'année précédente ;
- 265.206 € en tant que subsides ordinaires à 310 clubs selon une simplification administrative des demandes ; les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs et notamment les jeunes;

- 308.000 € à titre de participation aux indemnités versées par 23 fédérations à des secrétaires administratifs, totalisant 21,7 tâches sur les 31,5 tâches en place.

Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 42,5% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 35.000 € pour une tâche complète, soit une aide maximale de 14.875 € ;
- la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLSE, FLTT et FLT ;
- 87.500 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif pour la direction fédérale et l'évacuation des tâches journalières de 3 fédérations importantes, à savoir la FLBB, la FLNS (à partir du 4^e trimestre) et la FLTT ;
- 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et 50.000 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central ;
- 437.500 € à titre de contribution particulière pour 7 tâches complètes et une partielle de directeur technique existant auprès des 9 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète), FLGYM et FLVB (chaque fois 1/2 tâche) ainsi que la FLNS (tâche complète pendant un mois) ;
- 2.497.800 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 25 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les athlètes de la section des sports d'élite de l'armée.

L'enveloppe particulière et nouvelle de 412.500 € pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à presque 2,5 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports. Un premier bilan a été réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur fin 2009/début 2010 pour suivre la mise en œuvre des programmes fédéraux et constater en temps utile des décalages par rapport aux planifications. Un bilan plus approfondi sera réalisé après trois années et donc fin 2011/début 2012.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 219.655 € de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation d'entraîneurs des centres de formation de 13 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 224.000 € versées aux fédérations et de 74.379 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir de:

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
- la F.L.B.P. e centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
- les F.L.H.G. et F.L.S.G. le centre national des sports de glace (patinoire) à Kockelscheuer ;
- la M.U.L. le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- la F.L.Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;

- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.T.A. le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 30.008 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

3.3. Les crédits en 2010

Pour 2010, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 4.429.275 €, soit une majoration de 4,99%.

Dans le détail sont prévus :

- 587.600 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations;
- 1.190.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS (de l'ordre de 220.000 €) sont à ajouter aux contributions directes pour avoir le total de l'investissement pour l'entraînement fédéral ;
- 682.800 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 90.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.018.375 € pour les cadres administratifs dont 346.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 22 tâches complètes de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 421.375 € pour 7,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 150.000 € est prévu pour 4 gestionnaires administratifs engagés auprès de 4 fédérations importantes et le C.O.S.L. Une 3^e ligne de crédit permet de participer forfaitairement à raison de 50.000 € au fonctionnement administratif du C.O.S.L.
Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 35.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 62.500 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux ainsi que les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction du degré de qualification.
- 438.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre programmes pluriannuels de préparation, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des candidats olympiques est de 135.000 € en 2010.
La convention entre le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Londres.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2010 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;
- 297.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2009 » ci-devant. S'y ajoute le centre national des sports pour personnes handicapées depuis 2007. Le remboursement pour les utilisations sportives est déterminé sur la base d'une convention entre le « Rehazenter », le Département ministériel des Sports et le Ministère de la Santé. Les deux départements remboursent chacun la moitié des frais d'utilisation.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 34.785 € en 2010.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations en 2009
articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS											TOTAL aides fédérations	% total des crédits 4)
	Fonctionnement fédéral 33.021	Subsidés sport-loisir 33.011	Bénévolet 33.016	Subsidés extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral Concepts fédéraux et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. non prof. 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Cadres adm- nistratifs 33.013		
Aéronautisme	10 701,00	-	1 485,00	7 085,00	3	-	-	-	-	7 438,00	0,50	26 709,00	0,88
Alpaps	6 170,00	-	555,00	4 548,00	1	-	-	-	-	6 293,00	0,50	22 502,00	0,57
Arts martiaux	34 754,00	-	1 065,00	23 213,00	9	167 786,00	2,00	15	-	11 488,00	1,00	226 306,00	5,77
Athlétisme	32 492,00	1 500,00	2 675,00	25 274,00	8	191 028,00	1,50	9	1,00	21 951,00	1,30	274 918,00	7,01
Automobilisme	4 422,00	-	855,00	16 450,00	3	-	-	-	-	-	-	21 727,00	0,55
Badminton	18 703,00	-	1 005,00	4 444,00	1	81 071,00	2,00	-	-	7 438,00	0,50	112 661,00	2,87
Basketball	56 435,00	-	6 990,00	43 080,00	11	247 674,75	2,00	19	1,00	47 312,00	1,50	387 261,00	9,88
Basketball corporatif	3 497,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 497,00	0,09
Billard	4 114,00	-	240,00	1 267,00	1	3 025,00	-	3	-	-	-	8 646,00	0,22
Boules et pétanque	3 651,00	-	450,00	-	-	2 188,00	-	5	-	-	-	6 289,00	0,16
Boxe	3 214,00	-	60,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 274,00	0,08
Canoe/kayak	8 301,00	-	645,00	2 538,00	1	24 020,00	-	1	-	-	-	35 504,00	0,91
Cricket	1 054,00	-	-	-	-	1 420,00	-	-	-	-	-	2 474,00	0,06
Cyclisme	26 260,00	-	2 970,00	23 905,00	12	149 931,00	2,00	3	-	8 264,00	1,00	206 330,00	5,26
Danse	1 903,00	-	300,00	4 000,00	2	7 000,00	-	3	-	-	-	9 203,00	0,23
Darts	2 057,00	-	75,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 132,00	0,05
Echecs	4 062,00	-	435,00	1 500,00	1	5 914,00	-	1	-	-	-	11 911,00	0,30
Equitation	9 357,00	-	330,00	10 434,00	4	22 904,00	-	3	-	24 635,00	1,50	67 660,00	1,73
Escalade/alpinisme	4 989,00	-	615,00	1 073,00	1	2 016,00	-	-	-	-	-	8 693,00	0,22
Escrime	9 340,00	-	630,00	6 355,00	3	11 900,00	-	2	-	-	-	28 225,00	0,72
Football	43 450,00	850,00	15 645,00	35 213,00	8	200 905,00	2,00	21	1,00	37 188,00	2,50	262 047,00	6,68
Football corporatif	4 216,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 216,00	0,11
American football	257,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	257,00	0,01
Golf	3 445,00	-	-	6 015,00	4	9 825,00	-	1	-	-	-	19 285,00	0,49
Golf sur pistes	2 982,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 982,00	0,08
Gymnastique	30 398,00	-	3 270,00	5 000,00	9	118 988,00	1,75	-	0,50	7 183,00	0,50	164 839,00	4,20
Haltérophilie/powerl.	7 805,00	-	420,00	15 333,00	6	7 820,00	-	1	-	2 578,00	0,33	33 956,00	0,87
Handball	33 092,00	-	5 300,00	-	4	164 025,00	1,00	-	1,00	20 746,00	1,225	213 163,00	5,44
Handicapés	12 973,00	-	765,00	5 622,00	2	-	-	-	-	-	-	27 138,00	0,69
Hockey sur gazon	1 028,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 028,00	0,03
Hockey sur glace	3 394,00	-	300,00	-	-	14 148,00	-	3	-	-	-	17 842,00	0,46
Indiaca	1 337,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 337,00	0,03
Kickersport	2 057,00	-	-	2 112,00	1	-	-	-	-	-	-	4 169,00	0,11
Korfball	1 028,00	-	300,00	1 500,00	1	663,00	-	2	-	-	-	3 491,00	0,09
Marche populaire	3 959,00	-	1 410,00	-	-	-	-	-	-	3 506,00	0,50	8 875,00	0,23
Moto-cyclisme	4 371,00	-	480,00	4 595,00	2	2 941,00	-	3	-	4 982,00	0,50	17 369,00	0,44
Natation/sauvetage	31 378,00	-	3 570,00	19 157,00	6	119 429,00	1,00	1	1,00	31 659,00	1,25	184 693,00	4,71
Pêche sportive	5 142,00	-	600,00	18 965,00	6	6 676,00	-	5	-	7 147,00	0,50	38 530,00	0,98
Quilles	6 942,00	-	975,00	-	-	5 600,00	-	5	-	14 876,00	1,00	28 393,00	0,72
Rugby	12 247,00	-	-	10 147,00	3	31 875,00	0,75	-	-	-	-	54 269,00	1,38
Ski	5 354,00	-	960,00	2 447,00	1	32 253,00	-	5	-	-	-	36 014,00	0,92
Ski nautique	3 948,00	-	465,00	-	-	1 891,00	-	2	-	7 188,00	0,50	13 492,00	0,34
Sports de glace	8 239,00	-	1 065,00	5 984,00	3	32 039,00	-	5	-	-	-	47 327,00	1,21
Sports santé	3 085,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 385,00	0,09
Sports sub-aquat.	4 422,00	-	1 155,00	-	-	900,00	-	-	-	-	-	6 477,00	0,17
Squash	3 545,00	-	-	8 532,00	4	2 938,00	-	1	-	-	-	15 015,00	0,38
Tennis	38 889,00	-	2 445,00	18 755,00	5	124 070,00	1,00	4	1,00	32 363,00	2,00	216 522,00	5,52
Tennis de table	49 727,00	-	1 630,00	31 335,00	14	288 817,00	2,25	14	1,00	72 313,00	1,50	417 822,00	10,66
Tir à l'arc	11 366,00	-	525,00	2 775,00	1	-	-	-	-	-	-	14 666,00	0,37
Tir aux armes sport.	12 447,00	-	2 670,00	14 447,00	5	18 991,00	-	4	-	7 438,00	0,50	55 993,00	1,43
Triathlon	13 390,00	-	300,00	8 297,00	5	114 215,25	1,50	2	-	-	-	129 702,25	3,31
Voile	5 467,00	-	570,00	-	-	-	-	1	-	-	-	6 037,00	0,15
Volleyball	28 991,00	-	1 770,00	22 959,00	5	130 915,00	1,50	6	0,50	11 514,00	1,00	196 149,00	5,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	300,00	0,01
Presse sportive	-	-	390,00	-	-	-	-	-	-	-	-	390,00	0,01
Professeurs d'EP	-	-	435,00	-	-	-	-	-	-	-	-	435,00	0,01
LASEL	-	-	2 550,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 550,00	0,07
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	2 205,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 205,00	0,06
Guides	-	-	360,00	-	-	-	-	-	-	-	-	360,00	0,01
Comité Olympique	-	-	1 830,00	-	-	150 000,00	-	-	1,00	50 000,00	-	201 830,00	5,15
TOTAL	645 847,00	2 350,00	76 340,00	414 356,00	156	2 497 800,00	22,25	150	9,00	445 500,00	21,61	3 920 492,25	100,00
Nbre des bénéficiaires	53 féd.	2 féd.	48 féd.+COSL	156 dem.		35 féd.				22 féd.+COSL			

remarques: 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux clubs en 2009
art. budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS					
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	2 500,00	1	2 500,00
Alpaps	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	13 681,41	24	-	-	-	13 681,41
Athlétisme	10 156,60	8	1 250,00	9 544,00	3	20 950,60
Automobilisme	-	-	-	-	-	-
Badminton	1 926,63	4	-	1 737,00	1	3 663,63
Basketball	32 593,17	31	-	-	-	32 593,17
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	250,00	-	-	250,00
Boxe	-	-	-	-	-	-
Canoe/kayak	548,61	2	-	-	-	548,61
Cricket	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	2 586,59	8	400,00	-	-	2 986,59
Danse	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	5 716,00	4	5 716,00
Equitation	1 791,59	5	-	8 000,00	3	9 791,59
Escalade/alpinisme	1 119,65	2	-	-	-	1 119,65
Escrime	1 338,88	5	-	6 000,00	1	7 338,88
Football	105 360,82	90	-	1 250,00	1	106 610,82
Football corporatif	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	17 822,55	19	250,00	300,00	1	18 372,55
Haltéro./lutte/powerl.	-	-	-	-	-	-
Handball	14 219,98	16	-	18 117,00	8	32 336,98
Handicapés	-	-	-	-	-	-
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	1 608,33	1	-	-	-	1 608,33
Indiaca	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-
Korfball	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	250,00	1	250,00	-	-	500,00
Natation/sauvetage	8 751,73	11	-	5 000,00	1	13 751,73
Pêche sportive	-	-	-	-	-	-
Quilles	-	-	-	1 910,00	2	1 910,00
Rugby	2 201,32	2	-	-	-	2 201,32
Ski	250,00	1	-	-	-	250,00
Ski nautique	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	1 041,07	2	-	-	-	1 041,07
Sports santé	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	-	-	-
Tennis	22 107,21	27	-	-	-	22 107,21
Tennis de table	15 588,98	33	250,00	4 182,00	4	20 020,98
Tir à l'arc	1 841,22	5	-	-	-	1 841,22
Tir aux armes sport.	673,24	1	-	-	-	673,24
Triathlon	849,00	1	1 500,00	2 500,00	1	4 849,00
Voile	-	-	-	2 200,00	1	2 200,00
Volleyball	6 897,42	11	-	-	-	6 897,42
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	5 000,00	3	5 000,00
LASEP	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	265 206,00	310	4 150,00	73 956,00	35	343 312,00
Nbre des bénéficiaires	310		8 clubs	35 aides		

3.4. Le congé sportif

3.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2010, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 1.262 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total sensiblement inférieur à celui de 2009 (1.659). Les 1.262 jours se répartissent sur 154 bénéficiaires relevant de 27 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Si le nombre des fédérations ne varie pas, le nombre des personnes bénéficiaires est en forte diminution par rapport à 2009 (-83). Ce constat s'explique par l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels s'étaient ajoutés en 2009 les Jeux de la Francophonie.

Faute encore de participation aux Jeux Olympiques d'hiver en 2010, le nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » diminue ainsi très sensiblement (-24 %) par rapport à 2009 malgré certains élargissements décidés et mis en œuvre depuis 2008 pour les sports collectifs dans le cadre des concepts fédéraux pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite.

A noter dès lors que depuis l'année « record » 2007, le tableau continue désormais à afficher une évolution régressive après avoir longtemps évolué en dents de scie.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit plus de 76% du montant global de 286.769 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements peuvent rester en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certains employeurs n'ont pas encore introduit leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262

Lesdits 1.262 jours sont répartis comme suit :

- 845 jours aux athlètes dont 377 jours pour des stages de préparation et 468 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 417 jours pour les accompagnateurs.

La part relativement importante (33%) de jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport aux athlètes, s'explique par le fait que nombre d'athlètes sont des sportifs scolarisés, professionnels ou membres de la section de sports d'élite de l'armée. Pour 2010, cette part est en légère diminution par rapport à 2009 (35,41%), toujours en

raison surtout de l'organisation sur les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

88,51 % du congé alloué (+6%), soit 1.117 jours, ont donné lieu à un remboursement ; en revanche, seulement 11,49% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Après être resté plus ou moins au même niveau, entre 203 et 207 €, pendant cinq ans depuis 2005, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs redescend à un coût moyen de 197 € en 2010.

3.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est resté fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Dans l'attente des présélections à effectuer par le C.O.S.L. en vue des J.O. de Londres 2012, rares ont été les athlètes et les dirigeants à bénéficier en 2010 des conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

Par ailleurs, la dérogation particulière, à savoir jusqu'à 125 jours de congé sportif accordés depuis 2005 dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Beijing 2008, a été ramenée dès 2009 à 50 jours, puis à 12 jours pour l'année 2010 suite à l'arrêt du projet « KIP » décidé par l'entourage de l'athlète.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2010 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football alors que les autres athlètes de sports collectifs ne dépassent que très rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis. L'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 reste assez stable à en juger les statistiques :

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;

2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours.

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur les 4 dernières années reste donc davantage fonction des calendriers internationaux (qualifications aux championnats d'Europe ou du Monde), ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

Le plafond annuel de 18 jours par joueur décrété en 2007, a de nouveau été relevé à 25 jours depuis 2008 au vu de l'évolution sportive de l'équipe.

La poursuite du processus de rajeunissement du cadre de l'équipe nationale aidant, et en dépit d'un programme bien fourni en rencontres officielles, on constate pour la FLF un nouveau léger recul du congé sportif accordé qui descend de 260 à 234 jours. Ceci entraîne une légère diminution des dépenses de l'ordre de 3.300 € en 2010. Ainsi 222 jours de congé sportif payés (-14 par rapport à 2009) ont été octroyés à 16 joueurs et 2 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 30.338 €. A noter que 6 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint, voire dépassé, en 2010 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Département ministériel des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball

pour laquelle l'octroi de congé sportif est pourtant en constante régression depuis 4 ans, passant de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 puis à 89 jours en 2009 enfin à 72 jours en 2010 pour 6 joueurs et 3 officiels dont 67 (- 10) jours sont remboursés pour un montant de 9.546 € en 2010 contre 12.599 € en 2009.

Seuls deux joueurs ont dépassé en 2010 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

- les équipes nationales de basketball

qui, après une constante régression du congé sportif accordé pendant 3 ans, de 121 jours en 2007 à 78 jours en 2008, puis à 51 jours en 2009 pour 3 athlètes et 7 officiels en 2009, repassent à 85 jours accordés pour l'année 2010 à 4 sportifs et 5 officiels. Un total de 69 jours est remboursé pour un montant de 9.482 €. Là encore, seuls deux joueurs ont dépassé le plafond normal de 12 jours en 2010.

- les équipes nationales de volleyball

dont le congé sportif accordé reste en constante progression : de 79 jours en 2007 à 95 jours en 2008, puis à 94 jours en 2009, enfin à 113 jours pour 13 athlètes et 5 officiels en 2010. 98 jours ont été remboursés pour un montant de 22.462 €. Le

congé sportif octroyé aux équipes nationales de la FLVB reste donc en légère progression d'année en année en raison d'un programme sportif chargé comprenant Championnats d'Europe, mais également stages et rencontres de préparation et tournois internationaux officiels.

- l'équipe nationale de hockey sur glace

Un congé sportif pour un total de 32 jours a été accordé à 13 sportifs pour l'année 2010, qui a vu l'organisation au Luxembourg d'un tournoi comptant pour le Championnat du Monde du groupe C. Le congé sportif accordé reste au niveau de 2009 (35 jours). La totalité des 32 jours accordés a été remboursée pour un montant de 6.537 €.

- Equipes nationales de tennis de table

Les J.O. de Pékin 2008 passés, le congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT était redescendu à un niveau inférieur à celui de 2007, en raison notamment du rajeunissement très poussé des cadres dames autour de Ni Xia Lian.

Dans la perspective des J.O. de Londres 2012, cette évolution s'est de nouveau redressée en 2010, le congé sportif accordé revenant dès lors au niveau de 2007. De 168 jours en 2007 à 233 jours en 2008, puis à 122 jours en 2009, le total des jours de congé sportif accordés en 2010 repasse à 165 pour 3 sportifs et 4 accompagnateurs. 133 jours ont été remboursés pour un total de 33.635 € contre 23.448 € en 2009.

3.4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

341 jours de congé sportif ont été accordés pour l'année 2010 à 55 arbitres et dirigeants (techniques et administratifs). Si, en volume, le congé sportif accordé en 2010 dans cette catégorie est donc de nouveau en légère régression (de 413 en 2008 à 360 jours en 2009 pour 341 jours en 2010), le nombre de bénéficiaires est resté stable sur les trois dernières années (54 en 2008, 59 en 2009, 55 en 2010).

Sur les 341 jours accordés, 237 jours ont été remboursés pour un montant de 68.301 €, ce qui représente 17,35% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 229 jours (-8 j.) à des arbitres et juges;
- 53 jours (-3 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 53 jours (+16 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 6 jours (-24 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2010 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est en légère augmentation par rapport à 2009 en dépit d'une légère baisse du nombre de jours ayant donné lieu à remboursement (- 5,6%).

Pour les dirigeants le coût moyen d'une journée de congé sportif passe ainsi au taux record de 288 € pour l'année 2010. Il était passé de 273 € en 2007 à 276 € en 2008, enfin à 269 € en 2009.

Le coût moyen pour un dirigeant dépasse ainsi de 65 € celui des sportifs dont la plupart ne sont qu'au début de leur carrière professionnelle.

Conclusions finales

Par rapport à l'année précédente, et alors qu'aucun critère pour l'octroi d'un congé sportif n'a été modifié, on peut retenir les faits marquants suivants :

- baisse du congé sportif accordé de 2.019 à 1.603 jours ;
- baisse du nombre de jours remboursés de 1.622 à 1.354 jours ;
- diminution des dépenses engendrées de 351.532 à 286.769 € ;
- diminution des fédérations bénéficiaires de 34 à 31 ;
- baisse du nombre de bénéficiaires de 237 à 209.

A bien consulter les statistiques sur les douze années passées, notamment dans la catégorie des sportifs et accompagnateurs, on remarquera que les années paires qui suivent une édition des Jeux Olympiques d'été sont celles qui connaissent les plus fortes régressions d'une année à l'autre ou encore celles qui requièrent le moins de congé sportif au vu probablement des calendriers internationaux et des plans de préparation des athlètes en vue des prochains Jeux.

Doté de 342.098 €, le crédit de 2010 n'a pas été entièrement épuisé malgré un report de quelque 12.000 € de l'exercice 2009 à celui de 2010.

Enfin, courant de l'année 2010, il a été procédé à une révision du règlement grand-ducal du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif, révision à avaliser par un Conseil de Gouvernement en janvier 2011. Cette révision ne touche pas aux principes fondamentaux concernant l'octroi d'un congé sportif et elle n'introduit pas non plus de disposition fondamentalement nouvelle en la matière.

En revanche, près de 20 ans après sa dernière mise à jour, il y avait lieu de procéder à une révision du règlement actuel en exécution de la nouvelle loi sportive du 3 août 2005. A côté d'un indispensable toilettage de texte, cette révision vise à adapter, à ajuster ou à préciser davantage certaines dispositions afin de mettre en concordance le texte réglementaire actuel avec les dérogations décidées et accordées par le Conseil de Gouvernement au fil du temps depuis 1991.

Ceci est vrai notamment en ce qui concerne la préparation et la participation olympique de nos meilleurs athlètes et les possibilités offertes aux arbitres luxembourgeois à officier sur le plan international de haut niveau.

La seconde partie des amendements proposés tend à tenir compte de l'évolution du monde sportif de ces dernières décennies notamment sur le plan de l'encadrement (médical, paramédical, psychologique et technique) toujours plus poussé des athlètes d'élite et de haut niveau. Il y a lieu donc d'aligner dans beaucoup de cas le congé sportif du personnel d'encadrement à celui des athlètes dans l'intérêt de la meilleure représentativité internationale des athlètes d'élite.

Le projet de règlement grand-ducal ainsi révisé est actuellement en cours d'instruction auprès du Conseil d'Etat, les avis du C.O.S.L. et des chambres professionnelles concernées ayant également été sollicités.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2010

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	4	5	9	35	50	85	69	16	9482	137
	FLF	16	2	18	50	184	234	222	12	30338	137
	FLH	6	3	9	40	32	72	67	5	9546	142
	FLHG	13	3	16	32	0	32	32	0	6537	204
	FLVB	13	5	18	60	53	113	98	15	22462	229
sous-total		52	18	70	217	319	536	488	48	78365	161
Sports individuels:	ACL	1	0	1	12	0	12	12	0	2600	217
	ALPAPS	10	0	10	60	0	60	60	0	5633	94
	COSL	0	1	1	10	0	10	10	0	4200	420
	FAL	1	0	1	3	0	3	3	0	1265	422
	FLA	9	6	15	39	5	44	15	29	3849	257
	FLAM	0	3	3	31	15	46	46	0	13768	299
	FLBP	3	1	4	8	0	8	8	0	1944	243
	FLCK	2	2	4	56	40	96	96	0	20848	217
	FLDE	1	0	1	7	0	7	7	0	794	113
	FLHLP	1	1	2	25	10	35	35	0	9184	262
	FLNS	0	2	2	14	18	32	32	0	6345	198
	FLPS	3	0	3	5	0	5	4	1	743	186
	FLQ	2	1	3	6	0	6	6	0	635	106
	FLS	0	1	1	12	0	12	12	0	2626	219
	FLSG	0	1	1	6	5	11	11	0	3200	291
	FLT	3	3	6	56	0	56	52	4	11070	213
	FLTA	2	0	2	15	0	15	12	3	913	76
	FLTAS	2	1	3	19	0	19	19	0	3677	194
	FLTRI	0	1	1	2	0	2	2	0	611	306
	FLTT	3	5	8	93	72	165	133	32	33635	253
	FSCL	1	4	5	55	0	55	30	25	6360	212
	FSL	5	1	6	21	0	21	18	3	4146	230
	LPC	0	1	1	6	0	6	6	0	2057	343
sous-total		49	35	84	561	165	726	629	97	140103	223
Total		101	53	154	778	484	1262	1117	145	218468	196

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2010

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	0	5	5	0	0	0	31	31	15	16	3792	253
	FLF	3	8	11	20	0	5	98	123	99	24	30641	310
	FLH	0	1	1	0	0	0	6	6	6	0	1922	320
	FLHG	0	1	1	2	0	0	0	2	2	0	573	287
	FLVB	2	2	4	6	0	1	14	21	9	12	2836	315
	sous-total	5	17	22	28	0	6	149	183	131	52	39764	304
Sports individuels:	FAL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0
	FLAM	0	2	2	0	0	0	8	8	3	5	1118	373
	FLB	0	1	1	0	0	0	8	8	8	0	1424	178
	FLBP	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1200	240
	FLDE	1	0	1	6	0	0	0	6	0	6	0	0
	FLE	1	0	1	4	0	0	0	4	4	0	1249	312
	FLHLP	0	1	1	0	0	0	18	18	18	0	4200	233
	FLGYM	0	2	2	0	0	0	7	7	1	6	332	332
	FLNS	1	1	2	0	5	0	7	12	12	0	3846	321
	FLT	6	2	8	0	25	0	10	35	6	29	1688	281
	FLTAS	5	1	6	0	15	0	2	17	17	0	3650	215
	FLTT	3	0	3	8	8	0	0	16	12	4	5055	421
	FSCCL	0	2	2	0	0	0	13	13	13	0	3304	254
	LASEL	0	2	2	0	0	0	7	7	7	0	1471	210
	sous-total	19	14	33	25	53	0	80	158	106	52	28537	269
Total		24	31	55	53	53	6	229	341	237	104	68301	288
Total général				209				1603	1354	249		286769	212

4. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

4.1. Les Centres de Formation

L'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les Centres de Formation avec les 13 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo

Projets annexés aux Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social l'ENEPS coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o Organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires
 - o Coordination d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch)
 - o Tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études
- Suivi médical et paramédical par
 - o Examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain
 - o la mise à disposition d'un kinésithérapeute/préparateur physique dans le contexte du Sports-Etudes

- Stages d'entraînement
 - o L'ENEPS a coordonné et financé 15 stages d'entraînement des différents Centres de Formation
 - o 6 stages ont eu lieu en collaboration avec le BLOSO
 - o L'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Samoëns (France) regroupant 34 athlètes issus de différents centres de formation. Des entraîneurs du Centre de Formation de la FLTri et de la FSCL ont encadré les jeunes athlètes.
- Transport
 - o La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - o L'envergure du transport est en augmentation permanente due au développement de la structure Sports-Études (4 classes jusqu'en juillet 2008 et 13 classes à partir de la rentrée scolaire 2009/2010)
 - o Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8-9.40h) est assuré par l'ENEPS.
- Projet diététique
 - o Une équipe de trois diététiciennes, prises en charge par l'ENEPS, a contribué au développement d'un curriculum dans le domaine de la prévention afin de sensibiliser les athlètes au sujet de l'importance d'une nutrition saine et équilibrée pour un sportif de haut niveau.
- Projet d'entraînement mental
 - o L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le cadre du sport de haut niveau. L'ENEPS essaie de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport.
 - o Encadrement mental des sportifs du Sports-Études par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

4.1.1. Développement de la structure Sport-Études

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2007/2008, 4 classes du projet Sports-Études fonctionnent sur le site de l'INS.

À la rentrée de l'année scolaire 2008/2009 le Sports-Études a accueilli un effectif de 10 classes (les classes sportives ont été incluses dans la structure). Depuis la rentrée 2009/2010 le nombre de classes s'élève à 13 avec un effectif d'environ 250 élèves.

L'enseignement secondaire fonctionne avec deux classes parallèles jusqu'en 1^{ère} (sont proposées les sections C et D). L'enseignement secondaire technique couvre les filières du cycle inférieur (7^e-9^e).

Ce projet est une réalisation commune du mouvement sportif (C.O.S.L. – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS et MENFP).

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la **réussite scolaire** par :
 - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
 - un projet pédagogique adapté et différencié ;
 - des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires,
- la **réussite sportive** par :
 - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD : Long Term Athlete Development) ;
 - le placement de l'athlète au centre des intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité,
- une **intégration sociale** normale par :
 - des périodes de récupération ;
 - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribue à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs :

- le projet « Sports-Etudes » est offert dans les deux ordres d'enseignement, secondaire (7^e-1^e) et secondaire technique (7^e-9^e) ;
- une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie est mise en place pour les élèves-sportifs des classes de 10^e-13^e ;
- les classes du Sportlycée ne contiennent que des élèves adhérant au projet « Sports-Etudes » ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au jeudi ;
- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires ; des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de pertes de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par:
 - le « splitting » d'une année scolaire
 - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations
 - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2)

Organisation en 2009/2010 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7 ^e	2	1
Classes de 6 ^e	2	
Classe de 8 ^e		1
Classes de 5 ^e	2	
Classe de 9 ^e		1
Classe de 4 ^e	1 (2 à partir de sept. 2010)	
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 2 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 1 ^{ère}	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 13 classes : +/-250 élèves		

Horaire classes de 7^e – 6^e / 8^e :

PMG = Préparation Motrice Générale
 PPMG = Préparation Physique et Motrice Générale
 PPG = Préparation Physique Générale
 ES = Entraînement Spécifique
 EPS = Education Physique et Sportive

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 2	08:55	09:45	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	EPS (6 ^e)
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	EPS (6 ^e)
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire des classes de 5^e/9^e :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire de la classe de 3^e – *1^e:

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	PPG ou ES	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	PPG ou ES	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Cours	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	Cours	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14:50	Cours	Cours	Cours		Cours
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		suivi

* l'horaire de la classe de 1^{ère} ne prévoit pas d'entraînement spécifique le vendredi matin

4.1.2. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études (SE)

L'ENEPS est chargée de la coordination du volet sportif du SE. Les tâches et supports ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2010 :

sur le plan sportif :

1. Coopération et communication avec les fédérations et entraîneurs nationaux et/ou DTN :
 - o liens entre les fédérations et l'école
 - o transmission d'informations lors de réunions formelles et informelles avec les entraîneurs fédéraux et/ou DTN
 - o organisation de réunions formelles, régulières (6) regroupant tous les entraîneurs fédéraux des athlètes du Sportlycée (« Trainerstaminets »)
 - o recueil de feedback des entraîneurs et de responsables fédéraux
2. Participation au développement du projet (membres de la commission de pilotage)
3. Organisation et évaluation des tests d'entrée (tests sportifs) qui ont eu lieu pendant 2 weekends (le 4,5 et le 11,12 juin 2010)
4. Donner un avis sur le volet sportif de la sélection des nouveaux(elles) élèves
5. Organisation des cours PPG et PMG ensemble avec l'équipe des professeurs d'EPS
6. Coordination des programmes d'entraînement des athlètes en communication avec les entraîneurs
7. Création et gestion des bulletins sportifs des élèves du SE afin de leur permettre d'avoir un feedback sur leur niveau sportif de la part des entraîneurs et des professeurs d'EPS.
8. Organisation et réservation des infrastructures sportives afin que les entraînements puissent se dérouler dans de bonnes conditions

sur le plan financier :

9. augmentation du budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de Formation afin de permettre aux fédérations de couvrir les heures d'entraînement

matinales supplémentaires dans le cadre du SE (mercredi et vendredi de 8 à 10h)

10. financement d'un psychologue qui est au service du SE (au total 20h/semaine)
11. prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen, matin et après-midi)
12. contribution à un stage interfédéral organisé dans le cadre du SE

Vu que la structure Sports-Études est en cours de développement et qu'une législation scolaire fait actuellement encore défaut, l'ENEPS s'est également engagée sur d'autres plans afin de pouvoir garantir le fonctionnement quotidien ainsi que le développement futur du projet :

- aide directe sur le plan administratif :

1. mise à disposition temporaire des services d'un agent de l'ENEPS au niveau de la comptabilité et du secrétariat du SE (3 demi-journées/semaine)
2. organisation et coordination des rendez-vous pour les consultations médicales obligatoires (jusqu'en septembre 2010)
3. mise à disposition de services divers selon besoin.

4.1.3. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à une vingtaine d'élèves de participer à 1 resp. 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sports-Études, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au delà de la classe de 9^e.

4.1.4. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le programme et l'organisation des études pour les élèves pouvant faire valoir de bons résultats sportifs au niveau de compétitions internationales.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

À la rentrée de l'année scolaire 2009/2010, l'ENEPS a organisé et coordonné 7 aménagements permettant à des sportifs(ves) talentueux(ses) ne pouvant intégrer la structure Sports-Études par leur choix de section ou de filière, de profiter d'une dispense de certains cours afin de pouvoir participer aux entraînements matinaux du mercredi ensemble avec le groupe SE. Des coopérations ont pu être réalisées avec les lycées suivants : EPF, LRSL, LTAM, LTJBM.

4.1.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent rejoindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le COSL.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2010, les 18 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

- Dirk BOCKEL (FLTri)
- Raul BIRENBAUM (FLBB)
- Svetlana BREIER (FLAM-Judo)
- Marcel EWEN (FLSE)
- Gilles DECKER (FLTA)*
- Thierry HENSEN (FLH)
- David FIEGEN (FLA)
- Simone HAAN (FLTT)*
- Denis LEIDER (FLAM-Judo)*
- Marie MULLER (FLAM-Judo)
- Gilles MICHELY (FLTT)
- Ilaria MELMER (FLAM-Karaté)
- Kary PETERS (FLS)
- Sascha PALGEN (FIGym)
- Lynn MOSSONG (FLAM-Judo)
- Guy ROSEN (FLDA)
- Chris SAGRAMOLA (FLF)*
- Eric SCHROEDER (FLH)

**ont quitté la section au cours de l'année 2010*

4.2. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2010 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 8 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres 8 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, moniteurs et juges arbitres, formations continues) le nombre total des formations s'élève à 54 unités.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	10
Moyen	3
Supérieur	3

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	10
Entraîneurs B	3
Entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	2
Supérieur	2
Module	1

D. Organisation des modules généraux pluri-disciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	3
Entraîneurs B	4
Entraîneurs A	2

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique I 1	Entraîneurs B	Moyen
Condition physique I 2	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport 1	Entraîneurs B	Moyen
Renforcement musculaire	Entraîneurs A	Supérieur
Condition physique II	Entraîneurs A	Supérieur

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de judo	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Masculine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Masculine	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Supérieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Commissaires de course	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Juges/arbitres de tennis de table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Juges/arbitres de tennis de table	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitres de Volleyball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitres de Volleyball	Moyen

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateur de Karaté
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Initiateurs de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs « B » de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs « A » de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Initiateurs de Gymnastique artistique
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Initiateur de Handball
Fédération luxembourgeoise de Tennis de table	Entraîneurs « B » de tennis de table
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M1 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M2 » de plongée sub-aquatique
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Initiateur de Cyclisme
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Initiateur de Triathlon
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Initiateur de Volleyball

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de plein – air	supérieur (1)
Sport – Loisir	Moniteurs pour Seniors	supérieur (2)
Module moniteurs de plein air	Moniteur d'escalade sur mur artificiel	supérieur

Formation continue

Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine

Préformation

Fédération luxembourgeoise de Football : Kinderfussball (3)
Handball for Kids (1)

Formations continues en collaboration avec le « Sportlycée »

- Nutrition du jeune sportif / Compléments alimentaires : nécessité ou pas ? (J Poortmans, ULB)
- Medienverhalten und öffentliches Auftreten (K. Förster)
- „Dehnen“ (S. Schönthaler)

Formations continues en collaboration avec le SCRIPT

L'action « *Kanner staark maachen* »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action „Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 2 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement postprimaire.

Projets européens

a) Protocole de coopération avec la Sarre

Cet accord prévoit entre autre des formations continues pour les entraîneurs nationaux et fédéraux des deux régions. C'est ainsi qu'en 2010 l'ENEPS, en collaboration avec ses partenaires, le C.O.S.L., le LSVS (Landessportverband des Saarlandes) et le Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport des Saarlandes et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport, a organisé six formations continues portant sur

- Grundlagentraining in den Sportklassen
- Mentaltraining
- Handlungsschnelligkeitstraining in den Spielsportarten
- Koordinationstraining
- Weiterbildung „Dartfish“
- Medienverhalten und öffentliches Auftreten

b) Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la province de Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie – Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région,...)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation.

5. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

5.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 15 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 48 secrétaires. En 2010, 11 722 examens ont été faits.

Outre les examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football se sont soumis à des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 29 plongeurs ont été examinés de façon spéciale.

7 sportifs seulement ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils sont orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur aptitude.

10 % sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :

- l'encodage en ligne des informations fournies par les différents centres régionaux ;
- la conservation de l'historique des examens médicaux.

Afin de répondre au mieux aux recommandations internationales en matière de médecine sportive, le protocole des examens réalisés au sein du service médico-sportif a été modifié. En effet, le test de Ruffier-Dickson a été remplacé par un électrocardiogramme au repos.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18 et 30 ans. 2 186 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2010.

Outre la mise en production des fonctionnalités relatives à la gestion des électrocardiogrammes, l'application du service médico-sportif a subi une migration technique qui permet de répondre au mieux aux standards actuels en matière de développement.

Le développement et l'adaptation du système informatique du service médico-sportif sont effectués en collaboration avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat.

En automne 2010 une « Journée de Médecine du Sport » a été organisée ensemble avec la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport. Cette matinée a permis d'expliquer le but des examens médico-sportifs au grand public et de répondre aux questions des intéressés. Il a été profité de l'occasion pour présenter le nouveau flyer sur les examens médico-sportifs.

5.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure « Sport-Etudes »

En 2010, 222 jeunes sportifs de la structure « Sports-Etudes » ont été examinés de façon approfondie.

Les sportifs faisant partie de la structure « Sports-Etudes » sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, infirmière, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...).

Tout au long de l'année, un certain nombre de sportifs ont été vus en urgence au service médico-sportif.

5.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2010, 56 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

En septembre 2010 le service médico-sportif a organisé avec les pompiers de la ville de Luxembourg une formation continue en réanimation pour les médecins, kinésithérapeutes et infirmiers participant aux examens des sportifs d'élite.

5.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2010, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le DMS et le Ministère de la Santé.

5.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2010, la convention entre le DMS et le CRP santé a été reconduite.

Tout au long de l'année, le *Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport* (LRMS) du CRP-Santé a poursuivi le développement du système de surveillance (« TIPPS ») des blessures sportives de la structure « Sports-Etudes ». A la rentrée scolaire, la plateforme a été déployée à l'ensemble des classes et chaque athlète a reçu un accès sécurisé et

personnalisé. Les résultats en termes de volume de pratique et blessures sportives ont été mis à disposition des jeunes et à leurs parents via le TIPPS.

Les membres du staff médical et paramédical ont reçu un accès en lecture des données et utilisent à présent l'application dans la prévention et le suivi des athlètes blessés, via des indicateurs de risque objectifs mis en place. Les entraîneurs ont reçu un accès en lecture des données concernant la charge d'entraînement leur facilitant la planification de l'entraînement.

Le bilan complet portant sur l'année scolaire 2009-2010 a été présenté sous la forme d'un rapport rendu au mois de septembre 2010. Les résultats dégagés permettent de cibler les efforts de la prévention active et de comparer la situation par rapport à l'année précédente.

5.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de la convention, 2 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée hebdomadaire chacun au sein du service médico-sportif. L'équipe a été renforcée par une infirmière. Depuis septembre 2010 elle est présente tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

5.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 167 contrôles ont été effectués en 2010, dont 98 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 53 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et 22 hors compétition. 1 contrôle a donné lieu à un résultat positif.

Comme par le passé un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2010, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a pu maintenir son accréditation ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

5.8. La lutte antidopage au niveau international

Dans le cadre de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe et de son suivi, il y eut la participation aux réunions

- du Groupe consultatif sur les questions juridiques qui a traité en particulier les questions concernant des données privées et sensibles qui sont utilisées aux fins de la lutte antidopage alors qu'il peut y avoir de l'incompatibilité avec les règles de droit. Tant pour le Conseil de l'Europe que pour la Commission européenne et le Groupe de Travail « article 29 » de l'UE (spécialement en charge de la protection des données privées), cinq questions sont identifiées et à traiter, également avec l'application du standard international pour la protection des renseignements personnels : il s'agit du consentement, des délais de conservation, de la diffusion

publique, du transfert ou flux transfrontières vers/à partir de la base de données ADAMS et finalement de la proportionnalité (en ce qui concerne la localisation).

- du Groupe consultatif sur la science qui se penche sur l'examen et l'évolution des substances et méthodes interdites à conserver sur la liste, à y ajouter ou à en supprimer en vue de la révision et de l'adaptation annuelle.
- du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) appelé à préparer et à définir les positions européennes à l'occasion du Comité exécutif et du Conseil de Fondation de l'AMA. A la fois la représentation européenne (Conseil de l'Europe et UE) des pouvoirs publics au sein des organes statutaires de l'AMA et la coordination des politiques avec d'autres continents ainsi qu'avec les représentants des mouvements sportifs sont examinées.

Suite au Traité de Lisbonne et la formalisation du sport dans les compétences de l'Union européenne, la lutte contre le dopage a été reprise comme une responsabilité de premier ordre dans la communication faite par la Commission européenne pour le développement de la dimension européenne du sport.

Un chantier d'envergure et d'importance fondamentale qui s'ouvre dès 2011 est la révision du Code mondial antidopage. En effet, si le processus sera lancé officiellement par l'AMA en 2012 en vue de la quatrième Conférence mondiale sur le dopage en 2013, les propositions européennes sont d'ores et déjà stimulées et à coordonner de suite.

En 2010, le chef du service médico-sportif a participé aux réunions du Comité d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques de l'AMA et du Groupe de suivi de la Convention contre le Dopage dans le Sport du Conseil de l'Europe ainsi qu'à une mission d'observateur indépendant pour l'Agence Mondiale Antidopage lors des Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver.

5.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Hombourg et Sarrebruck ont été continués.

6. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports a eu des initiatives propres et continue d'être organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il essaye surtout d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. Il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi a été éditée la 25^e édition du calendrier du sport-loisir en 10.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir au Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

Le Département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 12 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée nationale de la Gymnastique, organisée par la FLGym
Samedi, 8 mai 2010 au Centre national Sportif et Culturel d'Coque
- Journée nationale du Tir à l'Arc, organisée par la FLTA
Samedi, 8 mai 2010 à Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Luxembourg, Mondercange, Rumelange, Strassen, Walferdange et Wiltz
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 20 juin 2010 à Ettelbruck
- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
Dimanche, 20 juin 2010 à Clervaux
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Mercredi, le 23 juin 2010 à Esch-sur-Alzette
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 4 juillet 2010 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Dimanche, 15 août 2010 à Junglinster
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi 21 et dimanche 22 juillet 2010 à Weiswampach
- Journée Nationale de la Natation, organisée par la FLNS
Dimanche, 3 octobre 2010 dans différentes piscines du pays

- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Samedi, 23 octobre 2010 à Diekirch (aal Schwämm)

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2010 a vu une participation légèrement supérieure à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg et Colmar-Berg ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites reste à un niveau très intéressant. 764 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2010

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	367	317	83
16 – 39 ans	9	13	
40 – 59 ans	5	2	
60 ans et +	15		
Total :	396	332	83
Total général :	811		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2010 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 12 juin à Verdun en France.

Plus de 1 200 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2011 avec une fête analogue le 28 mai à Lebach en Allemagne.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants de 4 ministères assure la mise en œuvre de ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient, d'un côté, l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté, des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports s'est lancé à contribuer à ce plan national d'action par plusieurs actions propres.

Après une première série de projets-pilotes (« Präizerdaul aktiv », « Beetebuerg bewegt sech », « Fit Wooltz » et « Fit Réiser ») qui sont arrivés à terme en 2009, une deuxième série a démarré avec 4 projets (MUMO-Multisport Mondercange, Sportkrees Atert, Fit Kanner Miersch, Jonglënster gudd drop). Ces projets ont comme objectif de mettre en place une offre complète d'activité physique et d'initiation sportive au niveau communal ou intercommunal en prenant soin de respecter les capacités individuelles des enfants et de contribuer à un développement moteur harmonieux. Les projets mettent en pratique des

modèles de coopération avec les clubs sportifs locaux. Comme pour la première série de projets, les bilans respectifs permettront de conseiller à l'avenir des communes désireuses de lancer des initiatives ayant pour but d'augmenter, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

Le Département ministériel des Sports, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a mis en œuvre la dernière partie d'une campagne pluriannuelle: la promotion de 4 activités physiques sportives dont la pratique a un grand potentiel d'effet sur la santé : la marche, la course à pied, la natation et la randonnée à vélo. Dans cette campagne « Meter fir Meter » ces activités ont été sélectivement promues ensemble avec les fédérations sportives régissant ce sport (FLMP, FLA, FLNS, FSCL) entre 2007 et 2010 et ont vu apparaître des programmes d'encouragement axés surtout sur des débutants et non-pratiquants. Pour l'année 2010, la promotion de la marche a été au programme. Cette promotion s'est faite à travers une campagne appelée « Komm géi mat op de Mound » où il s'agissait de mobiliser un maximum de personnes pour totaliser un kilométrage représentant la distance (moyenne) de la terre à la lune, soit 400.000 kilomètres. Ce total a été largement atteint avec 926.187 kilomètres, dont près de 700.000 kilomètres contribués à l'occasion des marches populaires organisées par les clubs de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP). Une logistique assez complexe, utilisant les moyens de l'Internet, a été mise en place par un partenaire médiatique important et a permis d'en faire une campagne très interactive pour des participants individuels ou des groupes. Ce site Internet a largement aidé à visualiser la campagne et à la rendre intéressante pour les participants.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent en 2010 avec un stand lors :

- du « Relais pour la Vie » (6 et 7 mars)
- de l'ING-europe marathon (13-15 mai)
- du Diddelenger Gesondheetsdag (26 juin)
- des journées Santé à Fischbach-Schoos (12 au 14 mars)
- de l'Interinstitutional Newcomers Fair Communautés européennes (24 mars et 29 octobre)

« L'activité physique et le sport dans les communes » a été le thème central de la traditionnelle Journée des Bourgmestres du 10 juin à Mondorf.

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Working Group « Sport and Health »), institué suite à la réunion informelle des Ministres de Sports 2005 à Luxembourg. Ce groupe de travail a publié en 2010 des recommandations européennes concernant les activités physiques nécessaires au maintien de la santé. Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles.

7. MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT DANS LE SPORT

Interpellé par des fédérations sportives et par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sur la question du bénévolat au niveau du mouvement sportif, notamment pour l'encadrement des jeunes, le Département ministériel des Sports a joué un rôle important au niveau d'un groupe de réflexion interministériel composé de représentants d'autres ministères également concernés par le manque de bénévoles. Ce groupe de réflexion a remis un mémorandum au Gouvernement, regroupant un certain nombre de pistes à creuser pour améliorer la situation du bénévolat.

De son côté, le Département ministériel des Sports a entamé ou préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

A) Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux

Le Département ministériel des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Trois projets ont pu démarrer en 2009, un quatrième au début de 2010. Ces projets s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Département ministériel des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Gudd Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)

Les projets à Mondercange et Rédange sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

B) Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Département ministériel des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner à partir de 2009 le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le DMS vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Département ministériel des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

36 fédérations ont introduit leurs propositions respectives auprès du DMS. Un jury composé de 7 membres représentant le Comité Olympiques et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur de l'Education Physique et des Sports et le Département Ministériel des Sports, a désigné trois lauréats nationaux. Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports.

C) Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et de proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formation sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2009-2010, 112 clubs affiliés à 16 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA et ont inscrit 2 100 enfants. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur la base d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits.

8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160 000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2010 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de lithographies et d'un tableau de Jean Jacoby, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2010. D'autres projets dont e.a. le 100^e anniversaire du C.O.S.L. sont en phase de préparation.

9. WIBBEL AN DRIBBEL

Créée en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport;
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif ;

L'action de promotion sportive a connu en 2010 sa 20^e édition qui s'est déroulée pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers quelque quatorze ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5e et 6e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007, l'action a été déplacée dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 fédérations sur 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Dès 2008, le site de la Coque a été maintenu sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries. En 2010, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers la Coque ainsi que le concours des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assurée par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à la limitation du nombre des classes participantes pour les raisons énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau de la participation, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action

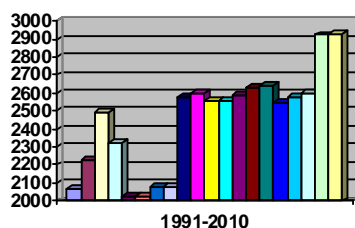
« Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2011, également à la Coque, est déjà programmée.

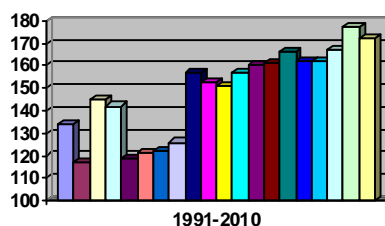
Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69

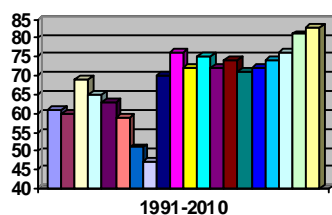
élèves participants



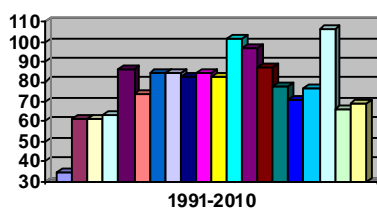
classes participantes



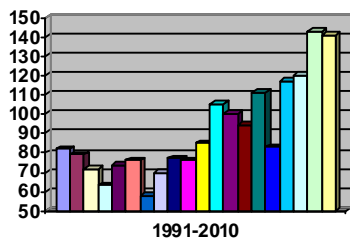
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



10. BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE

10.1. Base Nautique de Lultzhausen

A l'issue de l'année 2010, il peut être prétendu que la réalisation d'une nouvelle base avec toutes ses dépendances touche désormais à sa fin. Or, en raison de multiples retards dans l'exécution des travaux, l'agencement de la nouvelle installation programmé pour décembre 2010, était impossible. En vue du fait que les travaux de finition avancent depuis décembre 2010 à un rythme bien accéléré, la nouvelle date qui est envisagée pour la mise en service se situe au départ du 3^e trimestre de l'année scolaire, donc pour l'année 2011 au début du mois de mai.

La réalisation du projet définitif était prévue en 2 phases et comprenait, outre le réaménagement et l'extension du bâtiment central, un tract d'installations sanitaires, une remise pour l'hivernage des équipements nautiques, l'agrandissement et la modernisation du poste de surveillance de la Protection Civile, et non dernièrement l'agrandissement de la remise souterraine existante.

La phase 1 a été réalisée au terme prévu de la fin de 2006, et c'est la phase 2, la construction du bâtiment central – la pièce maîtresse du projet avec quelque 1 700 m² de surface utilisable – qui est entretemps entrée dans sa phase de parachèvement.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que le nouveau bâtiment comprendra une aire d'accueil pour les classes, un tract de sanitaires à l'intérieur et un tract de sanitaires à l'extérieur, deux ateliers d'entretien et de réparation, divers locaux pour la gestion administrative, 1 grande salle de réunion, plusieurs petites salles de travail, 2 salles de classes, plusieurs remises de stockage, une buvette, ainsi que bien entendu les divers locaux techniques au sous-sol.

Pendant les 2 premières années de chantier, les activités se sont déroulées tant soit peu normalement, non dernièrement du fait que les travaux de construction n'entravaient au début que très peu le fonctionnement des activités. Ceci changea de toute évidence dès l'ouverture de la saison 2007 quand l'ancien bâtiment fut détruit pour faire place à la nouvelle construction.

Une fermeture complète de la base n'a pourtant pas été voulue. Le taux de fréquentation fut réduit sensiblement, et avec l'aide de l'Administration des Bâtiments Publics, le fonctionnement administratif et technique a été transféré dans un certain nombre de containers aménagés. L'auberge de jeunesse de Lultzhausen de même que l'administration communale ont offert leurs précieux appuis pour ce qui est de l'utilisation quasi journalière d'installations sanitaires.

Or, l'usage intensif de ces containers pendant trois années a de toute évidence laissé ses traces et des déficiences manifestes au niveau des conduites d'eau, du chauffage, et somme toute de la praticabilité tout court des vestiaires de fortune font apparaître le déménagement vers la nouvelle infrastructure d'une urgence extrême.

10.2. Base Nautique de Liefrange

A rappeler que cette base nautique, située également aux abords directs du Lac de la Haute-Sûre, sert de centre national pour le sport de la voile et est gérée sur l'arrière-fond d'une convention signée avec le Ministre des Sports par la Fédération Luxembourgeoise de Voile.

Le fonctionnement de cette base – bien entretenue par son gestionnaire et en règle générale sans problème et impeccable – a été terni quelque peu à la suite de plusieurs dégâts majeurs dus à d'importantes infiltrations d'eau dans les sols du 1^{er} étage. Les travaux de réparation ont de suite été entamés par l'Administration des Bâtiments Publics et la reprise des locaux par le gestionnaire de la fédération pour l'ouverture de la saison 2011 est acquise.

11. EQUIPEMENT SPORTIF

11.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été arrêtée à 110.000.000 €.

4 listes des projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux des respectivement 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites à ces listes, 87 projets sont en service, 5 projets sont en construction, 1 projet est au stade de l'étude et 3 projets ne sont pas réalisés dans le cadre du 8^e programme.

Il s'agit en l'occurrence du stade cycliste à Cessange, d'une piscine scolaire à Kayl et d'un terrain multisports à Redange/Attert.

11.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 3 dotations suivantes;

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €

Pour l'exercice 2011, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 16.500.000 €.

Le programme prévisionnel s'adresse à quelque 28 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise en gros la réalisation nouvelle de :

- 7 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 3 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 2 équipements de football,
- 22 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

7 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009. Une 2^e liste est actuellement en instance d'approbation.

A l'instar du 8^e programme, la loi du neuvième programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par trois dotations afférentes de 3.500.000 € en 2008, 2009 et 2010. Une dotation de 4.000.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2011.

Depuis 2003, 88 projets de rénovation ont pu bénéficier de ces dotations, c.-à-d.

30 halls sportifs,
 38 terrains de football,
 6 stades d'athlétisme,
 12 installations de tennis,
 4 piscines couvertes,
 2 piscines de plein air,
 4 terrains multisports,
 1 patinoire,
 2 boulodromes,
 1 stand de tir aux armes sportives,
 1 centre national de motocross,
 1 terrain d'aviation.

12. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. Réunions informelles des Ministres des Sports de l'UE

Précédées chaque fois par une réunion des directeurs des sports les 25 et 26 février à Barcelone (Présidence espagnole) et les 16 et 17 septembre à Genvval (Présidence belge), les réunions informelles des Ministres des Sports de l'UE traitaient essentiellement des sujets qui étaient devenus imminents lors de l'entrée en vigueur du Traité européen en décembre 2009.

12.1.1. Réunion des Ministres des Sports à Madrid (20/21.4.2010)

En vue de la mise en œuvre des nouvelles dispositions dans le domaine du sport du Traité de Lisbonne, la Commission proposait un nouveau cadre basé sur un agenda de l'UE visant à l'élaboration de la politique et la coopération dans le sport pendant les années à venir.

Le nouvel agenda pourra se fonder sur l'expérience acquise grâce à la mise en œuvre en 2007 du Livre blanc sur le sport et il devrait développer de nouvelles initiatives basées sur la compétence sport du Traité. Des consultations avec les parties concernées ont commencé et seront encore intensifiées au cours des mois à venir.

Il fut présenté un document destiné à faciliter le débat entre la Commission et les États membres au sujet des considérations et des thèmes prioritaires sur lesquels le nouveau cadre de l'UE allait être basé.

L'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) donne à l'UE une nouvelle compétence de soutien, de coordination et de supplément pour le sport. L'article 165 invite l'UE à contribuer à la promotion des questions sportives, stipule que l'action de l'UE devrait viser à développer la dimension européenne dans le sport, et encourage la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales en matière de sport. Le rôle de la Commission est désormais de développer et de proposer des initiatives appropriées pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Les sujets concrets autour desquels le nouvel agenda de l'UE pourra se développer, sont les suivants :

- promotion de la fonction sociale et éducative du sport;
- promotion de structures basées sur le volontariat;
- la spécificité du sport;
- promotion de l'équité et de l'ouverture dans les compétitions sportives;
- protection de l'intégrité physique et morale des sportifs;
- promotion de la coopération entre les organismes responsables du sport;
- coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes.

← - - - Mise en forme : Puces et numéros

12.1.2. Réunion des Ministres des Sports à Anvers (21/22.10.2010)

Les conclusions de la réunion des ministres débouchaient en une résolution présentant des priorités possibles pour un programme Sport 2012-2013.

A savoir toutefois qu'un programme sport, qui prendrait la forme d'une décision du Parlement européen et du Conseil, ne pourrait soutenir qu'un nombre limité des priorités politiques évoquées. Il faut éviter à tout prix de disperser les financements à travers trop de priorités.

Pour justifier la participation financière de l'UE dans le secteur du sport, le programme ne devrait fournir de l'aide qu'aux activités où la plus-value de l'action de l'UE peut être clairement établie, tenant compte de la subsidiarité et de l'autonomie du sport.

Au vu de ce cadre très contraignant, les priorités de financement retenues étaient les suivantes :

Priorités pour le financement des subventions:

- inclusion sociale dans et par le sport,
- activité physique favorable à la santé,
- éducation et formation dans le sport,
- anti-dopage.

Mise en forme : Puces et numéros

Priorités pour les autres formes de financement (conférences, études, publications):

- bonne gouvernance,
- dialogue structuré avec le mouvement sportif,
- économie et statistiques du sport.

Mise en forme : Puces et numéros

12.2. Réunions formelles des Ministres des Sports de l'UE

12.2.1. Conseil des Ministres du 10 mai 2010

Le Ministre des Sports a participé, à Bruxelles, au Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne, réuni pour la toute première fois de l'histoire de l'UE de manière formelle sur invitation de la Présidence espagnole.

A cette occasion, les ministres des Sports de l'Union européenne ont décidé à l'unanimité d'élaborer une politique commune de promotion du rôle social et des valeurs du sport, et de la lutte contre le racisme, la violence et le dopage.

Le Conseil des ministres des Sports a soutenu, par ailleurs, la proposition de la commissaire à l'éducation, à la jeunesse et aux sports concernant la conception d'une communication centrée sur cinq grands objectifs :

- encourager la fonction éducative et sociale du sport ;
- soutenir les structures sportives, surtout celles des volontaires, et assurer un financement durable ;
- promouvoir des valeurs telles que la lutte contre la discrimination et la xénophobie ;
- défendre l'intégrité morale et physique des sportifs, y compris par la lutte contre le dopage ;
- renforcer le dialogue et la coopération avec le monde du sport et ses organismes.

La Commissaire s'est engagée à élaborer un programme de communication, centré sur ces principes, qui sera probablement prêt au mois de novembre 2010 et qui permettra à l'UE d'adopter des politiques communes sur ces grands thèmes en 2011.

Dans son intervention, le Ministre des Sports a tenu à réaffirmer que le Luxembourg persiste à croire que l'objectif d'un dialogue structuré – affermi désormais par le Traité de Lisbonne – entre l'ensemble du mouvement sportif à tous les niveaux, d'une part, et les instances communautaires, d'autre part, constitue la meilleure insertion du sport européen dans le cadre international et mondial, en conformité avec les réglementations européennes, le cas échéant ajustées, si la particularité du sport, ses spécificités l'exigent.

En matière de lutte contre le dopage les contributions de l'Union européenne ne sauraient être qu'intensifiées alors qu'une complémentarité avec le Conseil de l'Europe est instituée et fonctionne très bien. En même temps, il a été plaidé pour davantage de pérennité et d'assise communautaires au niveau des instances internationales concernées.

12.2.2. Conseil des Ministres du 18 novembre 2010

Le Ministre des Sports a participé à la réunion formelle du Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne qui s'est tenue à Bruxelles sous présidence belge. Les quatre points majeurs abordés lors de ce Conseil ont été :

1. L'adoption d'une résolution du Conseil sur le dialogue structuré dans le sport

Cette résolution ouvre désormais la voie pour les futures présidences d'amorcer ce dialogue que le Luxembourg a notamment appelé de ses vœux depuis plusieurs années afin que le monde sportif et le monde politique collaborent davantage et instaurent un dialogue et un échange de vues permanent en bonne intelligence. Une première rencontre à cet égard est programmée pour le 6 décembre 2010.

2. L'adoption des conclusions du Conseil sur le rôle de l'Union européenne dans la lutte internationale contre le dopage

Le Conseil a relevé notamment la nécessité absolue d'une étroite coopération avec le Conseil de l'Europe tout en mettant en garde contre les risques de doublons et de dissolution du poids de l'UE dans la lutte contre le dopage. A cet égard, le Conseil accorde la plus grande importance à veiller à ce que les positions de l'UE et de ses Etats membres soient dûment prises en compte lors des délibérations de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

3. L'adoption des conclusions du Conseil sur le sport en tant que source et levier d'inclusion sociale active

Conscient du rôle sociétal que le sport peut être amené à jouer afin de lutter contre les exclusions de tout genre, le Conseil a invité la Commission à faire de la question de l'inclusion sociale dans le sport et grâce au sport une priorité à intégrer dans sa communication sur le traité de Lisbonne et le sport qui doit paraître prochainement.

4. Le débat d'orientation sur l'inclusion sociale dans et à travers le sport

La discussion a donné lieu à la présentation par une vingtaine d'Etats membres, dont le Luxembourg, de leurs initiatives pertinentes en la matière et ont relevé l'importance que le cadre de l'UE peut jouer pour faciliter l'échange de bonnes pratiques. Le Conseil a unanimement souligné le rôle que le sport peut jouer en matière d'intégration des personnes défavorisées tout en mettant l'accent sur la formation des personnes chargées de l'encadrement des personnes en situation d'exclusion. Vu la taille et la situation géographique particulière du Luxembourg, le Ministre des Sports a demandé dans ce contexte à ce que soient prises en compte les particularités des petites nations sportives, notamment s'il s'agissait sur le plan européen d'adopter un jour des règlements qui interdiraient par exemple le transfert de joueurs mineurs.

12.3. Conseil de l'Europe

12.3.1. Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg

Après la Hongrie, c'est la France qui assume la présidence de l'Accord Partiel jusqu'à la réunion plénière du comité directeur en juin 2011.

Comme convenu dès la fondation de l'Accord Partiel en 2007, le Comité de direction s'est réuni deux fois en 2010, en mai et septembre. 32 pays européens ont désormais rejoint l'APES, plusieurs demandes sont encore en instruction. Le nombre des organismes internationaux (non gouvernementaux) qui constituent le Comité consultatif s'est allongé au nombre de 15.

Traditionnellement, la réunion de mai s'est penchée sur des questions administratives de l'APES, préparées par le bureau et à décider. Le second volet de cette réunion comprenait essentiellement une discussion exhaustive sur l'affectation des crédits budgétaires disponibles. En troisième lieu, c'était l'avancement des travaux de préparation de la réunion ministérielle de Bakou (Azerbaïdjan) qui était à l'ordre du jour.

La réunion de septembre, essentiellement politique, comprenait exclusivement la discussion et la préparation du contenu des contributions à l'occasion de la réunion ministérielle de Bakou. Les débats débouchaient ainsi à recommandation très détaillée sur les aléas et fléaux du sport contemporain. Cette recommandation, à discuter par les ministres des sports à Bakou, a été mise au vote en tant que résolution à l'issue de la conférence européenne et approuvée, compte tenu de quelques modifications et suggestions, à l'unanimité.

12.3.2. 18^e Conférence informelle des Ministres européens en charge du sport à Bakou

Les Ministres en charge du sport se sont réunis pour débattre de problèmes d'actualité et notamment de la manipulation des résultats sportifs (matches arrangés), de la question de délivrance de visas aux sportifs participant à des compétitions, des conventions du sport du Conseil de l'Europe – à savoir la lutte contre le dopage et la violence des spectateurs –, la représentation des autorités publiques européennes au Comité exécutif de l'Agence mondiale anti-dopage et la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Dans la problématique de la manipulation des résultats sportifs, les ministres ont invité l'APES à poursuivre les travaux en coopération, si besoin est, avec les autres organes nationaux et internationaux compétents. Les pays membres s'attacheront au développement de bonnes pratiques, à l'étude de mesures spécifiques prises par les Etats membres en la matière et à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une éventuelle convention internationale.

Pour ce qui est de la question de délivrance de visas aux sportifs participant à des compétitions, il s'agit là également d'identifier les bonnes pratiques, en consultation entre autres avec l'Union européenne et les autres Etats du Conseil de l'Europe. Il est suggéré d'envisager une simplification des procédures de demandes et de délivrance et de procéder à une actualisation et d'une diffusion des informations pratiques et des exigences en vigueur.

Les Etats parties aux conventions sont invités par ailleurs à sauvegarder leurs politiques respectives de lutte contre le dopage et la violence dans les événements sportifs, à intensifier leur évaluation et leur suivi. Il est envisagé d'effectuer de manière plus systématique des visites de suivi lors de la préparation de manifestations de grande envergure avec l'expectative que le non respect des engagements pourrait se traduire par des conséquences sur l'organisation desdits événements.

En ce qui concerne la représentation des autorités publiques européennes au Comité exécutif de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) est maintenue la pratique actuellement en vigueur et est approuvée la désignation du Ministre espagnol pour la période 2011-2012.

La coopération dans le domaine du sport entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne se veut être complémentaire à tous les niveaux. Il est notamment question du développement d'une coopération interinstitutionnelle dans les programmes respectifs et de partenariats appropriés à ce sujet.

12.4. Réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie

Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à la réunion conjointement avec un représentant du Ministère de la Culture qui siège actuellement dans ce Conseil.

L'objet de la réunion était l'évaluation des VI^{es} Jeux qui s'étaient déroulés au Liban fin 2009, l'examen du projet de cahier des charges des prochains Jeux en 2013 à Nice ainsi que l'échange de vues sur le renouvellement du Conseil d'orientation.

L'évaluation des Jeux de Beyrouth, bien que certains points négatifs aient dû être relevés, notamment en ce qui concerne le système des transports, a pu être qualifiée de positive. Il a été souligné néanmoins que des partenariats plus durables devraient se créer pour assurer une meilleure stabilité et visibilité au niveau international.

La présentation du projet du cahier des charges des prochains Jeux à Nice reflète le savoir-faire des responsables de la ville de Nice en matière d'organisation de grands événements. Ces Jeux s'inscriront dans la thématique du développement durable et se veulent être les « Jeux de référence ».

En ce qui concerne la discussion sur le renouvellement des membres du Conseil d'orientation, le Luxembourg s'est déclaré d'accord, tout comme l'ensemble des membres présents à la réunion, pour un éventuel second mandat, pour le Luxembourg au titre du Ministère de la Culture. Si toutefois une rotation des membres était préconisée, la candidature du Luxembourg serait promue au titre du Département ministériel des sports.

13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

13.1.1. Le bâtiment central

En 2010 a eu lieu la cinquième phase du programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui comprenait l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

Des travaux d'agrandissement du grand réfectoire portant sa capacité d'accueil à deux cent personnes ont été effectués.

Il a par ailleurs été procédé à la construction d'un complexe de chambres froides comprenant un compartiment réfrigérateur, un compartiment congélateur et un compartiment fruits et légumes, qui seront connectés directement à la cuisine existante.

13.1.2. Le stade multisports

En 2011 il est prévu d'aménager une nouvelle aire du lancer du poids près de l'entrée du stade.

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2012/2013.

13.1.3. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2010

Recettes : 117.000 €

Frais de fonctionnement courants : 453.000 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 25,82 %

Service logement-restauration

En 2010, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.105	4.731	28.727

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sports-études et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.800 heures
Salle de classe 2 :	1.800 heures
Salle de classe 3 :	1.100 heures
Salle de classe 4 :	1.100 heures

13.2. Installations sportives

13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8920

14. COQUE

Alors qu'en 2009 la Coque a fonctionné pour la première fois à plein régime dans la mesure où les principaux travaux de parachèvement ont été terminés, il a fallu considérer, fin 2009, début 2010, les effets de la crise qui ont affecté le comportement des usagers.

C'est pourquoi la Coque a créé de nouveaux packages/offres et a renforcé à la fois sa communication et sa visibilité – notamment via le site internet www.coque.lu repensé de manière interactive – pour faire découvrir et informer davantage les différentes catégories d'utilisateurs sur les multiples possibilités de et à la Coque.

Compte tenu de ces efforts, une légère augmentation de la fréquentation a pu être constatée.

Un renforcement des synergies avec le C.O.S.L., ses fédérations ainsi qu'avec le monde scolaire ont permis une optimisation de l'utilisation des installations de la Coque par leurs usagers.

14.1. Le sport

14.1.1. Le sport fédéral

Les entraînements et les manifestations sportives

24 fédérations s'entraînent à la Coque, dont les 11 suivantes régulièrement :

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive pour personnes mentalement handicapées
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basketball
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby
- FLTAS : Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volleyball

Les 13 autres fédérations recourent de manière plus intermittente aux services de la Coque.

A travers le cadre élite du C.O.S.L., les sportifs d'autres fédérations s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle, notamment ceux licenciés aux fédérations suivantes : DSFL (Dance Sport Federation Luxembourg), ACL (Automobile Club Luxembourg), FSCL (Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois), FLSG (Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace), FLV (Fédération Luxembourgeoise de Voile), FLE (Fédération Luxembourgeoise d'Escrime) et FLT (Fédération Luxembourgeoise de Tennis).

L'ensemble des heures d'entraînement correspond à une mise à disposition d'espaces annuelle de 16 928,5 heures, soit 1 805,5 heures de plus qu'en 2010.

A côté des entraînements, les fédérations ont utilisé les installations de la Coque pour 60 manifestations sportives, soit 9 de plus qu'en 2010, représentant 3 385,5 heures de mise à disposition d'espaces.

Parmi les manifestations les plus représentatives sont à noter celles organisées par les fédérations suivantes :

- FLVB : Novotel-Cup 2010, Finales des Coupes, Qualification aux Championnats d'Europe Hommes et Dames
- FLA : 9 meetings d'athlétisme, dont le 8^e Dussmann Meeting, City Jogging
- FLF : Challenge René Bernard (Football)
- FLBB : Demi-finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), Qualifications aux Championnats d'Europe
- FLTT : Championnats nationaux, 5th Lux-Open, European Nations League (Luxembourg-Grèce, Dames), IJM
- FLAM : Championnats nationaux (karaté kumité, judo), Open Terres Rouges
- FLH : Qualifications aux Championnats d'Europe, Demi-finales et Finales Coupe de Luxembourg, Finales Coupes des Jeunes, Benelux Finale
- FLTRI : Indoor Triathlon 2010
- FLNS : 12th Euro-meet, CIJ-Meet, Compétitions de Plongeon, Championnats Nationaux
- FLDE : Championnats Interclubs d'échecs
- FLGym : Journée Nationale de la Gymnastique, Championnat des Sections
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2010
- Special Olympics: Eurogymnastics 2010.

Certaines de ces compétitions ont eu un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation et/ou la réalisation de performances d'athlètes de renom :

- FLNS : 12th Euro-Meet, avec la participation des nageurs Alain Bernard, Randall Bal, Steffen Deibler et des nageuses Coralie Balmy et Silke Lippok.
- FLA : 8^e Dussmann Meeting avec la participation, du perchiste belge Kevin Rans, de la demi-fondeuse tchèque Lenka Masná, de la perchiste tchèque Jiřina Ptácníková et de la sprinteuse belge Elisabeth Davin.

Les stages avec des groupes sportifs étrangers

La Coque est de plus en plus sollicitée pour des stages de sparring internationaux.

A titre d'exemples, on peut relever les stages suivants organisés à l'initiative des fédérations luxembourgeoises :

- La FLTT a organisé un stage avec une équipe chinoise de Shanghai.
- La FLAM, suite à l'Open Terres Rouges, a organisé un stage international de judo.
- La FLTRI a invité le Swiss Triathlon à faire un stage au CNSC dans le cadre de l'Indoor Triathlon.
- La FLBB a reçu début août la visite de l'équipe masculine de Roumanie pour un stage de quatre jours.
- La FLVB a organisé 4 stages avec des équipes allemandes et néerlandaises.

Les installations de la Coque connaissent une renommée internationale par la qualité de leurs équipements. C'est pourquoi qu'en 2010, la Coque a accueilli 14 stages de groupes sportifs internationaux, dont 10 de natation, 3 de plongeon et 1 d'athlétisme.

En guise d'exemple, est relevé le stage de l'équipe nationale junior de natation du Japon, en préparation à l'Asia Open.

Coopération avec le C.O.S.L. et les fédérations

La Coque a renforcé son dialogue avec les fédérations en organisant des réunions régulières pour planifier les manifestations et améliorer selon leurs attentes l'adéquation des services de la Coque et des modalités de réservation. Un guide de l'utilisateur fédéral, indiquant les règles du fonctionnement de l'établissement, a été publié à l'attention des organismes sportifs.

Pour promouvoir le sport fédéral et l'entraînement des sportifs du cadre élite du C.O.S.L., des tarifs hôteliers avantageux ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Coque pour les stages et visites de clubs et fédérations de l'étranger hébergés, en vue d'entraînements, voire des matchs de sparring avec une fédération sportive luxembourgeoise.

Et toujours dans le but d'améliorer la sécurité et de décharger en partie les bénévoles fédéraux de la logistique que comporte une manifestation, il a été décidé que le ticketing des grandes manifestations accueillant un public nombreux serait réalisé par la Coque via un système électronique. A l'issue de la phase test, ces modalités sont susceptibles d'être étendues à l'ensemble des manifestations fédérales, à l'instar de ce qui vaut pour les manifestations à caractère commercial.

Des investissements et acquisitions de la Coque, comme les nouveaux tableaux multimédia, à la pointe de la technologie, installés au Centre Aquatique et au Gymnase mettent en valeur les manifestations sportives fédérales.

14.1.2. Le sport scolaire

L'optimisation des espaces alloués aux établissements scolaires relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

156 847 élèves ont fréquenté le Centre en 2010.

La limite des 16 200 heures de mises à disposition pour le Ministère de l'ENFP est atteinte depuis 2008. S'il appartient au coordinateur du ministère de l'ENFP de décider de l'allocation des espaces ainsi que des écoles à accueillir, les réunions de coordination trimestrielles organisées par la Coque avec les responsables sportifs des établissements scolaires permettent une attribution optimisée et équitable, une répartition des disponibilités en adaptant le planning des réservations aux modifications ponctuelles survenues en cours d'année.

Les manifestations sportives d'élèves

Ci-après les principales manifestations :

- DMS : 20^e édition du « Wibbel an Dribbel » organisée pour la 5^e fois à la Coque (3 900 participants)

- LASEL : « Fun in athletics » (120 participants), Karaté Kata et Kunité » (65 participants), « Championnat de judo » (70 participants) et pour la première année « Mini Handball » qui a réuni sur 2 jours 100 participants.
- LASEP : « Freed mat Lichtathletik » (500 participants), « Butzendag » (250 participants), « Brevet sportif » (120 participants)
- Le Lycée Technique des Professions de Santé a renouvelé l'action « Health Virus Day » pour la 5^e année consécutive
- Le Lycée technique d'Echternach a organisé « Lycée vs Lycée » (100 participants).

En 2010, 10 manifestations de sport scolaire avec 5 810 participants ont eu lieu à la Coque. Les 1 367 heures de mise à disposition sont en augmentation de 9% par rapport à 2009. Ces manifestations scolaires ne sont pas sans incidence sur la planification des cours d'éducation sportive. La Coque cherche, autant que faire ce peut, à proposer des solutions alternatives aux espaces non disponibles en raison de ces manifestations afin d'en limiter l'impact.

14.1.3. Le sport-loisir

Les cours de sport individuels

L'élargissement du choix des cours sportifs « Multi-fit » (23 cours par semaine au choix), la diversification des cycles de cours (yoga, yoga pour femmes enceintes, football, ...) et leur adaptation aux besoins saisonniers (préparation aux sports d'hiver, ...) ont permis d'atteindre 20 957 entrées.

Les cours sportifs du Centre aquatique ont connu une forte progression par rapport à 2009 pour avoisiner à nouveau le niveau de fréquentation de l'année 2007, année de référence avec 12 173 participants.

Globalement, ces activités, proposées aux particuliers, ont bien résisté aux effets de la crise.

Le sport d'entreprise

Après une année 2009 difficile, le sport d'entreprise, avec 8 924 participants, a connu une forte demande en 2010 (hausse de 15,74 %).

Le football en salle, dont la convivialité fait un bon outil de team-building, demeure le sport d'entreprise phare.

14.2. Les conférences et séminaires

Après la chute de 2009, le secteur des conférences et séminaires a eu une belle reprise (+69%).

Avec un total de 4 269 participants, le niveau de 2008, pour ce secteur touché de plein fouet par la crise, n'est pas encore atteint. Cependant, la solidité de la relance de ces activités, notamment grâce à l'offre de nouveaux packages séminaires/conférences, a généré une forte demande. D'autre part la fidélisation d'entreprises, qui renouvellent chaque année leur confiance à la Coque pour l'organisation de leurs manifestations, laisse entrevoir de bons résultats pour 2011.

14.3. Les expositions

A l'occasion de la labellisation de la Coque pour la 5^e année consécutive, la *SuperdrecksKëscht* a proposé une exposition de sensibilisation aux bienfaits environnementaux du tri sélectif et de la valorisation des déchets.

14.4. Les manifestations grand public

Le relais pour la vie

La Coque a accueilli pour la cinquième année consécutive le « Relais pour la Vie » avec 8 277 participants, chiffre record pour cette dernière édition en date. Cet événement de solidarité attire de plus en plus de participants et spectateurs.

Les manifestations spectacles

La programmation par la Coque, elle-même souvent organisatrice, a permis de toucher un large public en proposant des spectacles pour tous les âges et tous les goûts :

- Le spectacle de danse acrobatique « Swan Lake » a attiré 2 476 spectateurs.
- La deuxième édition du « Family Day » en mars 2010 a été un franc succès avec en tête d'affiche le spectacle musical pour enfants « BiBi Blocksberg » (1 006 spectateurs). Devant un tel succès, il a été décidé de proposer dès le mois d'octobre une troisième édition qui a attiré 3 000 visiteurs et spectateurs avec des concerts-spectacles au Gymnase pour jeunes et adultes, dont le chœur de 250 enfants de l'UGDA (Union Grand-Duc Adolphe).
- Le « Military Tattoo » a attiré plus de 6 750 spectateurs. A noter, pour cette troisième édition, la participation de la troupe « Trinidad & Tobago Defence Force Steel Orchestra », la « New Guard America Rifle Exhibition Drill Team », unique troupe d'exhibition professionnelle au monde ainsi que le groupe musical de l'Armée Luxembourgeoise.
- Le « Wrestling », show de catch américain avec cette année John Cena en tête d'affiche, a rassemblé 2 500 spectateurs.
- La Coque a organisé en octobre 2010 le premier show « DinnerKrimi - Bei Verlobung Mord ». Ce spectacle dînatoire, qui a réuni 100 convives, allie un dîner gastronomique et une pièce de théâtre interactive.
- Début décembre, la Coque a fait salle comble en présentant Sir Elton John au piano, accompagné de Ray Cooper aux percussions. Les deux artistes ont passé en revue le répertoire sous un angle intimiste et inédit.
- L'année s'est terminée sur une note sportive, avec la première édition de l'« International Futsal Cup 2010 » qui a notamment vu se mesurer le Benfica de Lisbonne, champion d'Europe Futsal 2010, au Sporting Paris, vainqueur de la coupe de France.

Avec son savoir-faire, basé sur l'expérience, la Coque s'est affirmée comme organisateur de spectacle, permettant de proposer des spectacles sportifs et culturels variés et innovants.

La « Coque organisatrice » a une plus grande latitude de sélection des événements susceptibles d'attirer un large public, sans devoir chercher à tout prix le profit, en se satisfaisant de la couverture des frais de fonctionnement. De plus, l'organisation et la communication autour de tels événements permet de faire connaître et découvrir les activités de la Coque, par des actions de cross marketing. Enfin, la maîtrise de la planification

diminue considérablement l'impact sur le déroulement des entraînements scolaires et fédéraux.

14.5. La restauration, l'hébergement et le centre de détente

La restauration

Le secteur de la restauration a connu une belle sortie de crise : avec une progression du nombre de couverts de 6,5%, la fréquentation des restaurants a dépassé celle de l'année de référence 2008. On observe la même évolution au niveau du chiffre d'affaire global (restaurants et catering confondus), soutenu par la reprise des activités de conférences, séminaires et manifestations.

Cette progression permet de développer l'offre, de l'adapter plus encore aux besoins et attentes des différentes catégories d'usagers, et de résister à la concurrence croissante des nombreux établissements ouverts sur le plateau du Kirchberg ces deux dernières années. L'autofinancement de ce secteur bénéficie au sport scolaire et fédéral avec des prestations au prix le plus juste.

L'hébergement

On dénombre pour 2010 8 896 nuitées, soit une croissance de 12,5% du taux d'occupation, malgré le frein de la crise économique et la paralysie aérienne due au nuage islandais de cendres en avril.

Le Coque Hôtel s'est enrichi de nouveaux services à la hauteur de sa récente classification trois étoiles à l'issue de son parachèvement (wifi gratuit, salle multimédia avec console de jeux, ...).

La vente des nuitées via une plateforme électronique, ainsi que la possibilité de réservation en ligne sur le site de la Coque, ont permis d'optimiser l'exploitation des disponibilités laissées par le sport fédéral.

Des tarifs ont été spécialement étudiés au bénéfice du sport fédéral luxembourgeois, également pour accompagner le développement des stages et d'entraînement de sparring dès 2011.

Le centre de détente

Si l'année 2009 a été une année de découverte des installations par une clientèle parfois hésitante entre plusieurs établissements comparables, 2010 a vu la fréquentation d'une clientèle fidélisée et dépassant celle d'avant la rénovation.

Les masseurs(ses) présentent chacun leur spécialité et proposent des types de massages différents. Au fur et à mesure de l'accroissement de la clientèle, souvent régulière, les créneaux horaires sont ouverts.

La possibilité de combiner ses désirs est un atout majeur du Centre de détente, grâce aux packages qui ouvrent l'accès à l'espace fitness et/ou au Centre aquatique pour allier sport et bien-être.

La fréquentation du Centre de détente a presque doublé en 2010 et la salle de fitness du Centre aquatique a augmenté de 27,93 %. La réouverture en 2011 de l'espace extérieur est très attendue des usagers et devrait se traduire en 2011 par une hausse significative des entrées.

14.6. Les travaux

Les travaux d'entretien et de mise en conformité

Les principaux travaux de mise en conformité ont concerné le Centre aquatique. Les plots de départ des deux bassins aux dimensions olympiques, qui ne répondaient plus aux nouvelles normes édictées par la FINA, ont dû être remplacés pour permettre la tenue de compétitions internationales.

Le sol du gymnase dégradé par un défaut de conception et dont les marquages ne répondaient plus aux nouvelles normes de la FIBA a été remplacé. Les tracés au sol mobile de basketball pour les grandes compétitions dans l'Aréna ont été refaits pour les mêmes raisons.

Les sorties de secours de l'Aréna ont été adaptées pour répondre aux règles de l'art et être en parfaite conformité.

Il est à noter que toutes ces interventions ont été financées via les fonds des amortissements annuels des équipements et n'ont donc pas coûté au contribuable, l'Etat n'ayant pas été sollicité.

Les nouveaux travaux et les améliorations

Afin d'augmenter la polyvalence des espaces dans le respect des utilisations sportives, un sol de protection a été acquis pour le Gymnase.

L'escalier d'accès au parterre de l'Aréna a été remplacé et l'installation d'un système de relèvement vient d'être effectuée.

Les éclairages du gymnase et de l'Aréna ont été partiellement remplacés, permettant l'allumage à chaud, indispensable pour garantir le bon déroulement des manifestations en cas de coupure de courant électrique.

Enfin, des points d'ancrage ont été installés dans la toiture de l'Aréna pour l'accrochage rapide et flexible de matériel technique en hauteur. La phase test s'avère concluante et les travaux seront poursuivis en 2011 au Gymnase.

Les projets

Les travaux d'installation et d'aménagement du sauna extérieur sont en cours sans entraver actuellement le fonctionnement du Centre aquatique ni du Centre de détente. L'ouverture est prévue pour le mois de juin 2011.

Ce n'est qu'alors que les espaces de verdure extérieurs, rendus inutilisables par les chantiers successifs (façade, Centre de détente, ...) pourront être réaménagés.

La paroi d'isolation acoustique entre Gymnase de l'Aréna, afin d'être en mesure d'accueillir simultanément des manifestations dans les deux espaces sans interférence sonore entre elles, sera également réalisée au cours de l'année 2011. Lesdits travaux n'auront pas d'influence majeure sur l'utilisation sportive des espaces, notamment par les fédérations et les établissements scolaires.

En revanche, les contraintes économiques et la réduction de la dotation financière de la Coque appelée à contribuer à l'effort pour juguler la crise, ont fait reporter sine die le projet d'isolation acoustique du restaurant La Coquille.

Pour faciliter la surveillance et renforcer la sécurité, le système de vidéosurveillance sera étendu au parking Coque1.

En collaboration avec la FLERA (Fédération Luxembourgeoise d'Escalade et de Randonnée Sportive et d'Alpinisme), la conception et l'implantation d'un projet de murs d'escalades homologués est à l'étude.

14.7. Statistiques

2010	Nombre d'utilisateurs et spectateurs		
	Centre des Salles	Centre Aquatique	Total par secteur
Activités sportives fédérales et scolaires	72 793	124 446	197 239
Activités sportives des particuliers	20 957	190 594	211 551
Spectateurs des manifestations sportives	38 228	2 275	40 503
Spectateur des évènements de grande envergure	29 471		29 471
Conférence, séminaires, sport d'entreprise et visites	8 470	3 023	11 493
Restauration	33 850	72 300	106 150
Hébergement	8 896		8 896
Totaux	212 665	392 638	605 303

Conclusions

L'utilisation de la Coque par le sport fédéral et scolaire demeure prioritaire. La combinaison de ces missions de base avec les prestations et services accessoires et complémentaires sous un même toit font la force de la Coque.

La hausse constante de la fréquentation de la clientèle de particuliers et d'entreprises a une incidence non négligeable sur les frais fixes, mais aussi sur les investissements que la Coque a pu effectuer avec des recettes propres. L'extension de la gamme des services proposés, l'amélioration de la qualité des prestations offertes, tout en maintenant la flexibilité de l'utilisation des installations du Centre et en garantissant des prix très attractifs sur les services accessoires au profit des fédérations sportives et les établissements scolaires, sont d'autres avantages qui en résultent.

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	908	86	994	350	50	400		80	50	45	1 569	29
A.L.P.A.P.S.	290	188	478	0	0	0	24	11	0	29	518	73
Arts martiaux	1 642	853	2 495	423	296	719		98	39	51	3 402	45
Athlétisme	1 127	746	1 873	233	183	416	1 195	182	0	0	2 471	21
Automobilisme	159	9	168	0	0	0	0	7	0	0	175	5
Badminton	490	325	815	20	6	26	423	12	11	11	875	21
Basketball	3 056	1 761	4 817	0	0	0	3 253	1325	0	0	6 142	34
Basketball Corporatif	254	22	276	0	0	0	0	0	0	0	276	21
Billard	262	12	274	0	0	0	32	(34)	(3)	(2)	274	19
Boules et pétanques	475	92	567	0	0	0	38	18	9	5	599	16
Boxe	49	8	57	20	9	29	10	30	10	5	131	5
Canoe/Kayak	52	23	75	20	1	21	21	9	0	3	108	5
Cricket	130	24	154	0	0	0	6	0	0	0	154	6
Cyclisme	408	48	456	1 163	219	1 382	264	0	0	0	1 838	33
Danse	11	11	22	75	75	150	8	5	1	2	180	5
Darts	195	27	222	0	0	0	0	0	0	0	222	14
Echecs	670	45	715	0	0	0	131	0	(158)	(2)	715	17
Equitation	81	574	655	111	332	443	215	0	0	0	1 098	12
Escalade	164	121	285	413	205	618	227	32	11	12	958	11
Escrime	179	86	265	0	0	0	188	25	0	0	290	6
Football	27 271	1 234	28 505	2 891	102	2 993	11 392	0	0	0	31 498	109
American Football	48	0	48	0	0	0	0	4	0	0	52	1
Football corporatif	1 554	0	1 554	0	0	0	0	69	4	0	1 627	36
Golf	304	92	396	2 459	1 295	3 754	26	12	12	12	4 186	6
Golf sur pistes	40	15	55	62	31	93	11	10	4	2	164	3
Gymnastique	598	2 134	2 732	384	2 720	3 104	2 267	282	28	229	6 375	51
Haltéroph/lutte/powerl.	119	14	133	96	41	137	32	18	13	1	302	4
Handball	1 474	800	2 274	0	0	0	1 540	422	88	65	2 849	16
Handicapés	98	31	129	23	7	30		18	0	6	183	5
Hockey sur gazon	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	314	8	322	0	0	0	195	22	12	1	357	3
Indiaca	97	110	207	0	0	0	48	3	0	0	210	9
Kickersport	220	6	226	0	0	0	36	0	0	0	226	17
Korfball	34	31	65	6	4	10	0	2	0	0	77	3
Lasei	4 025	2 192	6 217	0	0	0	0	0	0	0	6 217	37
Lasep	0	0	0	2 348	2 250	4 598	0	341	0	0	4 939	71
Marche populaire	0	0	0	1 260	1 239	2 499	201	0	0	0	2 499	46
Moto-cyclisme	118	6	124	59	2	61	0	6	0	1	192	9
Natation/sauvetage	473	457	930	332	417	749	733	118	94	92	1 983	12
Pêche sportive	2 085	279	2 364	110	2	112	292	532	76	81	3 165	76
Quilles	3 065	453	3 518	0	0	0	38	0	(5)	(6)	3 518	340
Rugby	490	35	525	100	20	120	379	22	8	75	750	3
Ski	102	30	132	122	33	155	48	42	0	2	331	10
Ski nautique	45	2	47	122	46	168	0	26	0	0	241	8
Sports de glace	72	88	160	26	144	170	64	(23)	(6)	(7)	330	5
Sports santé	0	0	0	513	82	595	0	109	0	0	704	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	453	194	647	0	0	0	0	647	17
Squash	195	26	221	65	13	78	18	3	6	1	309	10
Tennis	3 466	1 494	4 960	6 000	6 000	12 000	1 431	209	79	83	17 331	55
Tennis de table	2 828	842	3 670	423	331	754		(495)	(60)	(93)	4 424	94
Tir à l'arc	236	66	302	0	0	0	107	8	5	5	320	9
Tir aux armes sportives	3 120	231	3 351	0	0	0	115	0	0	2	3 353	22
Triathlon	275	68	343	0	0	0	77	9	10	4	366	12
Voile	136	31	167	0	0	0	41	0	(1)	0	167	7
Volleyball	493	723	1 216	127	86	213	473	111	0	0	1 540	25
Totaux: 55 fédérations	64 126	16 608	80 734	20 809	16 435	37 244	25 639	4 232	570	826	123 606	1 531

Remarques:

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.